

République et Canton de Neuchâtel
Communauté pour l'intégration et la cohésion
multiculturelle



Rapport de législature 2013-2017

et

Recommandations pour la législature 2018-2021

Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	POLITIQUE D'INTÉGRATION EN SUISSE	4
1.2.	POLITIQUE INTERCULTURELLE À NEUCHÂTEL	5
1.2.1.	Le service de la cohésion multiculturelle (COSM)	6
1.2.2.	La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)	7
2.	BILAN DE LÉGISLATURE 2013-2017	8
2.1.	SITUATION GLOBALE	8
2.2.	ACTIVITÉS DE LA CICM	9
2.3.	BILAN DES PRIORITÉS	13
2.4.	SYNTHÈSE DE LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS 2013-2017	14
2.4.1.	Intégration socio-professionnelle	14
2.4.2.	Accueil et information	15
2.4.3.	Migrations féminines	16
2.4.4.	Jeunesse et migration	17
2.4.5.	Prévention des discriminations	18
2.4.6.	Autres domaines	19
3.	PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2021	21
3.1.	RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LÉGISLATURE 2018-2021	21
3.1.1.	Citoyenneté et rôle de la société d'accueil	22
3.1.2.	Intégration des générations	24
3.1.3.	Formation et intégration socio-professionnelle	25
4.	CONCLUSION	28
5.	ANNEXES	29
6.	BIBLIOGRAPHIE	41
7.	LISTE DES ABRÉVIATIONS	42

1. INTRODUCTION

La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (art. 10) prévoit que « La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné ». Dans ce cadre, le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) ont rédigé le présent rapport et émettent des recommandations à destination du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour améliorer l'intégration des personnes migrantes. Ce rapport s'inscrit aussi dans le cadre des réflexions et des objectifs du Programme d'intégration cantonal (PIC) signé entre le canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) fin 2017.

Neuchâtel applique depuis de nombreuses années une politique interculturelle pour laquelle il est reconnu au-delà des frontières nationales, issue en grande partie de la tradition d'ouverture, caractéristique de la population du canton¹. La dernière législature confirme cependant une tendance qui avait déjà été soulignée dans le dernier rapport, à savoir une réticence accrue d'une partie de la population face à l'augmentation des droits des personnes issues de la migration. Ceci a notamment été le cas lors de la votation sur le droit d'éligibilité des étrangères et étrangers. Bien que rejeté avec un résultat moins important qu'en 2007², le refus du peuple en 2016 de modifier la constitution cantonale pour accorder ce droit au niveau cantonal semble indiquer une limite qui mettra sans doute du temps à être franchie. De même, la réticence montrée par le Grand Conseil en novembre 2017 au moment de voter la loi sur la reconnaissance des autres communautés religieuses, pour des motifs très variés allant d'une conception stricte de la laïcité à la méfiance face à certaines communautés, rappelle que la reconnaissance de la diversité n'est pas une évidence pour toute la population et ses représentant-e-s. Si la CICM comprend les craintes exprimées indirectement face à ceux que l'on considère encore comme les autres, elle tient à rappeler l'importance de faire constamment preuve d'ouverture pour accueillir celles et ceux qui ont choisi (ou pas) de vivre dans ce canton, qui demeure « le meilleur canton pour vivre en venant d'ailleurs! »³.

Afin que Neuchâtel continue d'être ce canton pionnier et accueillant pour celles et ceux qui viennent l'habiter et le construire, les partenaires réunis au sein de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) présentent dans ce document un résumé des actions réalisées depuis 2013 et font part de leurs préoccupations et recommandations pour la législature en cours.

Après une présentation de la politique d'intégration nationale et cantonale, le rapport de législature 2013-2017 préconise des recommandations pour la législature 2018-2021. Celle-ci comprend trois axes prioritaires, à savoir : citoyenneté et rôle de la société d'accueil, intégration des générations, formation et intégration socio-professionnelle.

¹ Il est ainsi intéressant de noter que, dans sa première édition, le journal arcinfo (anciennement l'Express et l'Impartial), dans un article énumérant les onze raisons d'aimer le canton de Neuchâtel, en numéro 2 on trouve : « Parce que son histoire a toujours été marquée par un esprit d'ouverture » (<https://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/onze-raisons-d-aimer-le-canton-de-neuchatel-730965>).

² 59,1% des voix en 2007, 54% en 2016.

³ « C'est là que je me sens à l'aise, que j'ai mes amis, c'est devenu mon pays. Neuchâtel est le meilleur canton pour vivre en venant d'ailleurs! » (...) « Je n'ai pas choisi où je suis née, mais je pourrai choisir où je veux mourir. Et je pense que ce sera à Neuchâtel! » Citations de Nemat Mahdi dans « Du Liban à Neuchâtel, pour la vie », l'Express et l'Impartial du 16 janvier 2018 (<https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/du-liban-a-neuchatel-pour-la-vie-729241>).

1.1. POLITIQUE D'INTEGRATION EN SUISSE

L'intégration est un système de réciprocité qui comprend la contribution des étrangères et des étrangers à leur intégration d'une part et, d'autre part, l'ouverture de la population suisse à leur égard. La Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) définit, à l'art. 4, l'intégration comme suit:

1. L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
2. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
3. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
4. Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

L'intégration est une tâche de l'ensemble de la société, « que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun »⁴. L'encouragement de l'intégration est du ressort avant tout des structures ordinaires (écoles, formation professionnelle, emploi, santé, etc.) qui doivent tenir compte de la diversité croissante de la population dans la mise en œuvre de politiques publiques. Des budgets spécifiques peuvent être alloués pour faciliter l'accès aux structures ordinaires. On parle alors d'encouragement spécifique de l'intégration : il s'agit d'une part de contribuer à compléter l'offre des structures ordinaires et combler les lacunes existantes, d'autre part, de collaborer avec les structures ordinaires et les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'intégration.

Depuis 2014, l'encouragement spécifique et les fonds qui sont alloués à l'ensemble des cantons suisse passe par des objectifs fixés dans des conventions-programme quadriennales, les programmes d'intégration cantonaux (PIC). La Confédération, qui a alors plus que doublé son budget destiné à l'intégration spécifique (16 à 36 millions) exige un co-financement de la part des cantons. Ceci en sus des montants destinés à l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoires, montant versé selon le nombre attribué à chaque canton (6000.- par personne, versé une seule fois). Si cette évolution est positive dans le sens où elle incite chaque canton à mettre en place des mesures pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes étrangères et assure un financement à long terme, le canton de Neuchâtel, actif depuis plusieurs décennies, a vu sa marge de manœuvre réduite pour le développement de nouveaux projets, les montants attribués ne lui permettant pas de maintenir toutes les mesures tout en comblant les lacunes encore existantes. Il limite aussi son champ d'action aux huit domaines prioritaires, dans la mesure où la part cantonale (y compris charge de personnel) dévolue à l'intégration est presque exclusivement incluse dans le PIC. Il est dès lors difficile, sans part cantonale supplémentaire, de bénéficier d'autres soutiens.

⁴ LEtr (RS 142.20), art. 53, al.5.

Ceci alors qu'au niveau fédéral, plusieurs révisions de loi (loi sur la nationalité, loi sur les étrangers LEtr – qui devient loi sur les étrangers et l'intégration, LEI) ainsi que les ordonnances liées ont conduit à un durcissement des conditions qui ne favorisent pas l'intégration. Si l'on peut souligner certaines améliorations (renforcement de l'encouragement de l'intégration, mesures pour faciliter l'accès des permis F au marché du travail, naturalisation facilitée pour la troisième génération, égalité de traitement pour les partenaires enregistrés), on constate globalement que les obstacles légaux et administratifs posés aux personnes étrangères rendront plus difficile non seulement la transformation de permis ou l'obtention de la nationalité suisse, mais in fine leur intégration. Ainsi, alors qu'auparavant la naturalisation était considérée comme une étape de l'intégration, elle devient désormais le but même de l'intégration, cette dernière étant désormais graduelle et non plus considérée comme un processus. L'intégration devient dans cette loi un élément mesurable par des attestations linguistiques (exigence niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit d'une langue nationale) ou des connaissances qui devront être vérifiées par les cantons et les communes. En ce qui concerne la future LEI et son ordonnance, on constate notamment que la sécurité du séjour sera de plus en plus liée à l'intégration qui elle-même est vue sous un angle d'exigence et de contrôle plus que d'encouragement et d'incitation.

1.2. POLITIQUE INTERCULTURELLE A NEUCHÂTEL

Le canton de Neuchâtel a inscrit l'intégration des personnes étrangères et la protection des minorités comme une tâche étatique⁵, principe appuyé dans sa loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

La spécificité du canton de Neuchâtel réside dans une approche interculturelle en matière de politique d'intégration (s'appuyant sur les principes de diversité, égalité et dialogue). La politique interculturelle menée par le canton s'inscrit dans une longue tradition d'ouverture et d'intégration suite notamment à l'octroi du droit de vote communal en 1849⁶. Le canton est toujours celui qui octroie le plus de droits civiques aux personnes étrangères.

Le but de la politique interculturelle neuchâteloise, tel qu'inscrit dans la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle n'est pas l'intégration mais la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de chacune et de chacun. L'intégration, quant à elle, est un processus réciproque qui implique d'une part la responsabilité individuelle et d'autre part l'ouverture de la société d'accueil. Elle part du principe que les identités et les cultures sont multiples et variable et que, non figées, elles évoluent au contact les unes des autres. Ceci vaut aussi pour la(les) culture(s) majoritaire(s).

Les politiques discriminantes et stigmatisantes sont évitées à tout prix et sont même activement combattues. La politique interculturelle tente de repérer des freins et blocages à la cohésion sociale pour mettre en place des prestations et mesures spécifiques tenant compte des besoins des personnes issues de la migration. Le canton veille aussi à offrir des prestations et des mesures à toutes et à tous, adaptant certaines d'entre elles aux besoins spécifiques rencontrés, qui peuvent notamment concerner les personnes migrantes.

⁵ Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), septembre 2000, art 5. al. d.

⁶ Dans les années 90, Neuchâtel est aussi le premier canton à avoir scolarisé des enfants sans statut légal, à avoir autorisé le port du foulard par les élèves ou à disposer d'une loi cantonale sur l'intégration.

Neuchâtel est membre depuis sa fondation en 2007 du réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe et continue de figurer en tête de l'index international regroupant une centaine de villes et régions.

En 2016, deux publications ont permis de valoriser la construction de la politique interculturelle neuchâteloise. Au niveau cantonal, le numéro 36 des cahiers de l'institut neuchâtelois a abordé la question migratoire à Neuchâtel sous différents angles, dont la politique du canton⁷. Dans le cadre des cités interculturelles, un article approfondi présente en anglais les principes de la politique interculturelle neuchâteloise⁸.

1.2.1. Le service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Si l'intégration est la tâche de l'ensemble de la société et des structures ordinaires, la coordination de la politique interculturelle est assurée par le COSM, avec le soutien de la CICM.

Le COSM est chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des personnes étrangères, la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations ainsi que de toute action favorisant la cohésion multiculturelle. Depuis 2014, il assure la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC), à travers des prestations propres ou des subventions à des structures ainsi qu'à des programmes et projets neuchâtelois.

Le service accomplit en particulier les tâches suivantes⁹:

- entretien de contacts réguliers avec les personnes étrangères et issues de la migration, les autorités cantonales et communales, ainsi que les institutions et associations concernées par l'intégration interculturelle et la prévention des discriminations ;
- expertise en matière de migrations, d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations ;
- mise à disposition de ses compétences interculturelles auprès des individus et des collectivités, administrations ou institutions, notamment en matière de consultation, médiation, interprétariat, formation, coaching, traitement de subventions et gestion de projets ;
- gestion des forfaits d'intégration et coordination de l'intégration socio-professionnelle des personnes visées par ces forfaits ;
- établissement de rapports d'intégration et de naturalisation ;
- surveillance des traductrices et traducteurs-jurés.

Le service assure aussi le secrétariat de la CICM avec laquelle il collabore étroitement pour la mise en place de mesures.

Lors de la précédente législature, quelques tensions, relayées notamment dans les médias, ont montré des divergences d'approches entre certain-e-s représentant-e-s de collectivités

⁷ Maye, C. « La politique interculturelle du canton de Neuchâtel », in Identité neuchâteloise – Le canton de Neuchâtel au fil de la migration, Cahier neuchâtelois n°36, 2016.

⁸ Maye, C., Merzaghi, F. and Keriakos Bugada, S. "Cohesion on the Horizon: The Construction of Intercultural Integration Policy in Neuchâtel", in B.W. White (ed.), Intercultural Cities, Policy and Practice for a New Era, Palgrave, 2017.

⁹ Règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, RSN 132.041.

de migrant-e-s et le service de la cohésion multiculturelle. A noter cependant que la majorité des personnes issues de la migration usager-ère-s des prestations du COSM est cependant satisfaite ou très satisfaite¹⁰.

1.2.2. La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est la commission consultative de l'Etat de Neuchâtel sur les questions d'intégration interculturelle et de migration. Ses membres représentent les pouvoirs publics, les institutions privées intéressées, les partenaires sociaux, des experts et les collectivités étrangères (loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, art. 5). Depuis ses débuts, la CICM a la volonté d'avoir des membres représentant les différents milieux concernés par la migration et l'intégration.

Créée en 1991, première commission d'un canton suisse, la CICM a impulsé la politique d'intégration cantonale et plusieurs projets concrets (dont le programme d'intégration et de connaissances civiques ou les manifestations NeuchàToi). En émettant notamment des recommandations, elle joue un rôle fondamental en matière d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations. Forte lors de la précédente législature de 41 membres, elle est actuellement composée de 23 membres représentant-e-s la société neuchâteloise (cf. annexe). La cheffe du COSM et le chef du service des migrations (SMIG) y siègent avec une voix consultative.

Le président de la Communauté est, à l'instar de tous les membres, nommé par le Conseil d'Etat. La commission a à ce jour été présidée par quatre personnalités du canton:

- 1991-1997: André Brandt, ancien conseiller d'Etat;
- 1997-2005: Jean Grédy, ancien secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse;
- 2005-2013: Claude Bernoulli, ancien président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;
- Depuis 2013: Roland Debély, ancien Conseiller d'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Brigitte Lembwadio Kanyama en assure la vice-présidence, suite au départ de Claude Borel, ancien vice-président et membre fondateur de la CICM.

¹⁰ Résultats qui ressortent de l'enquête de satisfaction réalisée sur les prestations au guichet ainsi que d'une étude sur les prestations de consultation menées par l'Université de Neuchâtel.

2. BILAN DE LÉGISLATURE 2013-2017

2.1. SITUATION GLOBALE

Le canton de Neuchâtel recensait au 31 décembre 2017 une population étrangère résidante permanente de 45'075 personnes (45'626 en 2016), soit 25 % de l'ensemble de la population. Parmi les personnes ne disposant pas de la nationalité helvétique, 583 sont nées dans le canton de Neuchâtel.

En 2017, l'effectif global des personnes étrangères était en légère augmentation (0.9%) par rapport à 2016. Même si elle est moins importante dans le canton de Neuchâtel que dans le reste de la Suisse, cette hausse est constante depuis le début des années 2000 et se fait de façon différenciée selon les catégories d'étrangères et d'étrangers¹¹.

Le bilan global de la population étrangère résidante à fin décembre 2016 présente un solde migratoire qui reste positif de 1'314 personnes entre 2015 (3'010 arrivées pour 1'388 départs) et 2016 (2'859 arrivées et 1'545 départs), malgré une variation de près de -19%. Le solde naturel de la population résidente étrangère croît régulièrement de manière positive depuis plusieurs décennies, notamment grâce à un excédent de naissances de 423 en 2016. Par ailleurs on note 1'253 acquisitions de la nationalité suisse sur la même période, soit 2.78% de la population étrangère¹².

Le nombre de frontalier-ère-s a légèrement reculé pour se situer à 11'620 personnes en 2016 contre 11'736 en 2014, soit une baisse d'environ 1%¹³. Enfin, le nombre de personnes de nationalité étrangère résidentes était globalement en baisse de 1.21% fin 2017, par rapport à 2016¹⁴.

Cette évolution est principalement liée aux variations des demandes de l'économie neuchâteloise en main-d'œuvre étrangère, à la libre circulation des personnes dans le cadre européen, à l'excédent des naissances, aux regroupements familiaux et à l'octroi d'autorisations de séjour pour raison humanitaire de personnes relevant de la loi sur l'asile.

En outre, si quelques 150 nationalités vivent dans le canton, il faut souligner qu'à la fin 2017, 79% des personnes étrangères présentes sur le territoire neuchâtelois proviennent de pays européens, 75% d'un pays membre de l'Union européenne.

Au cours des quatre années écoulées, les relations entre populations suisse et migrantes se sont entretenues dans un climat plutôt paisible. Par ailleurs, de nombreuses actions mises sur pied, notamment NeuchàToi en 2016 sur la thématique de la laïcité et de la pluralité religieuse (voir plus loin), se sont traduites par un engouement et ont démontré une attitude d'ouverture des populations et des institutions neuchâteloises. Sur le plan des votations, comme évoqué précédemment, la législature a été marquée par deux événements majeurs concernant la diversité, à savoir d'une part le vote populaire portant sur la modification de la Constitution cantonale en faveur de l'éligibilité des personnes de nationalité étrangère au niveau cantonal (refusé), d'autre part, la votation en fin de législature par le Grand conseil, portant sur la reconnaissance d'autres communautés religieuses (entrée en matière acceptée, mais renvoi en commission). Malgré ces deux

¹¹ Voir annexe 1 - Population résidente permanente (et selon le type de permis de séjour)

¹² Voir annexes 3, 4, 5, 6 et 7.

¹³ Population résidante, personnes actives occupées, personnes en formation : pendulaires par canton 2016. / Source OFS – RS : Renseignement: Office fédéral de la statistique (OFS), section POP, info.pop@bfs.admin.ch, Tél. 058 467 25 25

¹⁴ Voir annexe 2 : Population résidente permanente

réerves, le débat demeure possible et souligne une volonté du mieux vivre ensemble, tant sur le plan sociétal qu'institutionnel.

2.2. ACTIVITES DE LA CICM

La CICM se réunit régulièrement en plénière ainsi qu'en sous-commission. L'ensemble des activités de celles-ci se retrouvent dans le rapport annuel de la CICM et du COSM, disponibles sur le site de ce dernier (www.ne.ch/cosm).

On peut particulièrement souligner, lors de la précédente législature, les actions suivantes de la communauté :

2014 : Point presse Etat/groupe de contact Musulmans

Dans le cadre de son travail d'information sur ses activités, la CICM a, en 2014 déjà et sous l'impulsion d'un de ses membres et vice-président du Groupe de contact, pris clairement position au côté des associations musulmanes pour recommander de prendre garde aux risques de stigmatisation dans les médias (terrorisme/musulmans). Ce point de presse auquel ont participé outre le président de la CICM, le chef de la police neuchâteloise et la cheffe du COSM ainsi que trois représentants d'associations musulmanes du canton, a suscité l'intérêt des médias neuchâtelois et romand. Il a permis de thématiser le fait que le Groupe de contacts "Musulmans" a condamné fermement tous les intégrismes, et, en particulier, les atrocités et la barbarie de l'Etat islamique en Syrie et en Irak ainsi que les attentats et actes terroristes odieux commis en Europe et dans bien d'autres contrées. Ces agissements, à l'instar des appels au *djihad* et les campagnes d'endoctrinement des jeunes, ne sont fidèles ni aux enseignements ni aux valeurs de l'islam vécu et pratiqué au quotidien par plus de 5000 musulman-e-s à Neuchâtel. Les membres du Groupe de contacts "Musulmans" ont par ailleurs pu exprimer leurs craintes que ces actions, relayées abondamment dans les médias, n'aient des conséquences sur la cohésion sociale en raison des nombreux amalgames faits entre les personnes qui commettent ces actes terroristes et les personnes musulmanes de Suisse.

2016 : NeuchàToi : laïcité et pluralité religieuse

L'événement interculturel phare du canton, initié par la CICM en 2006, a proposé en 2016 une 4^{ème} édition sur le thème de la laïcité et de la pluralité religieuse. NeuchàToi (NàT) 2016, ce furent 34 événements qui se sont déroulés dans 21 lieux du canton tout au long des 92 jours de la manifestation. Plus de 2000 personnes ont participé aux manifestations proposées.

NeuchàToi s'est ouvert par un colloque à la HEG Arc sur la pluralité religieuse au sein des entreprises et s'est terminé par un colloque à l'Université de Neuchâtel.

L'association NeuchàToi a amené dans le débat public les thématiques sensibles et d'actualité liées aux religions et à la laïcité. La population neuchâteloise, croyante ou non croyante, chrétienne, juive, bouddhiste ou musulmane, partisane d'une laïcité stricte ou inclusive, soucieuse de préserver une tradition chrétienne forte ou favorable à l'expression des signes a participé activement aux temps de discussions à l'issue des tables-rondes, conférences et colloques. Si certains des événements ont fait salle comble tandis que d'autres sont demeurés confidentiels, au final, les Neuchâteloises et Neuchâtelois de toutes origines ont, dans leur majorité, démontré un attachement à la laïcité de l'Etat, compris

comme la neutralité de celui-ci et de ses représentant-e-s, tout en soulignant l'importance du respect de la diversité religieuse et de ses expressions.

Différentes interventions ont aussi confirmé qu'une certaine méfiance persiste face à certaines expressions religieuses, principalement liées à l'islam, avec comme conséquence des préjugés qui peuvent conduire à des actes discriminatoires. Plusieurs des événements de NeuchàToi visaient dans ce sens à déconstruire les stéréotypes, en favorisant la connaissance et les rencontres (journée de rencontre avec les organisations musulmanes, tables-rondes avec des représentant-e-s de différentes confessions, promenade interreligieuse, etc.).

La laïcité inclusive telle que vécue à Neuchâtel, avec le dialogue comme outil pour régler les problématiques particulières, semble ainsi être un modèle favorable au vivre ensemble dans un contexte de pluralité religieuse.

Une publication, coordonnée par le COSM, comprenant des articles de différent-e-s intervenant-e-s de NeuchàToi 2016 a été éditée en juin 2017 ¹⁵(Revue économique et sociale). Les actes du colloque d'ouverture organisé par le HEG devraient être publiés en 2018 dans une grande maison d'édition française.

2016 : 25 ans de la CICM

La CICM est la plus ancienne commission d'intégration d'un canton suisse. Elle a fêté en 2016 ses 25 ans. En effet, en 1991, issue de mouvements citoyens, était née l'officielle Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers (CNTISE). Si la CICM a changé plusieurs fois de nom, a connu différents présidents, de nouvelles institutions et services, qu'elle est plus diverse (en genre et en origines) aujourd'hui qu'hier, elle demeure un espace de dialogue essentiel pour co-construire le vivre ensemble dans le canton. La CICM a eu l'occasion de célébrer son anniversaire et de faire le bilan de vingt-cinq ans de travaux en organisant une table ronde thématique intitulée « Les enjeux actuels des migrations, les nouveaux défis de la CICM » le 2 décembre 2016, date de la cérémonie de clôture des manifestations NeuchàToi. La table ronde réunissant 5 personnalités (politiciens et personnes issues des migrations et actives dans le domaine de l'intégration) a été précédée par une introduction de M. Claude Borel, vice-président de la CICM et membre depuis ses débuts, sur l'histoire et les principales actions marquantes de la CICM. Une centaine de personnes a participé à l'événement.

2017 : Recommandations au Conseil d'État sur la thématique jeunesse

La CICM s'est penchée pendant deux ans sur la thématique jeunesse et migration, au travers d'ateliers, de conférences et d'invités pour présenter les projets menés par les jeunes. À l'issue de ses réflexions, elle a émis 9 recommandations qui ont été transmises au Conseil d'Etat :

- mettre en place des actions visant à réduire les coûts pour accéder aux structures d'accueil de l'enfance et de garantir une plus grande communication sur les modes d'accès aux places (formels et informels) ;
- encourager les lycées et centres professionnels à mettre des locaux à disposition des associations et collectivités le soir et en fin de semaine pour des activités liées aux cours de langue et de culture d'origine et des cours de soutien ;

¹⁵ Maye, C et Merzaghi, F (dir.) « Laïcité et pluralité religieuse », Revue économique et sociale, Vol 75 n°2 juin 2017.

- assurer un accueil digne, incluant un accompagnement adapté à son âge et ceci quel que soit son statut de séjour ou son origine, à tout jeune résidant dans le canton. Ceci concerne particulièrement les mineurs non accompagnés ;
- garantir une offre de formations permettant de répondre aux besoins de chaque jeune, quel que soit son origine et son niveau d'éducation ;
- désigner un organe de contact et de coordination au sein de l'administration publique comme point de référence pour les parents, les jeunes et les professionnel-le-s pour toutes les questions liées à la prévention de la radicalisation, celle-ci devant être considérée au même titre que de la prévention des autres violences ;
- à l'intention des communes : encourager les structures d'accueil à créer des espaces de socialisation à bas coût pour les enfants allophones précarisés aux horaires où celles-ci constatent une occupation plus faible ;
- à l'intention des communes : inciter les centres scolaires ou d'autres espaces à mettre des locaux à disposition des associations et collectivités le soir et en fin de semaine pour des activités liées aux cours de langue et de culture d'origine et à des cours de soutien ;
- à l'intention des communes : dans un objectif à la fois d'insertion socio-professionnelle et de prévention de la radicalisation, mettre en place ou soutenir des projets et programmes de proximité visant à accompagner les jeunes sans formation, allophones et isolés ;
- à l'intention des employeurs : d'accepter des stagiaires dont l'objectif immédiat n'est pas le marché de l'emploi, afin d'une part de sensibiliser les jeunes à la réalité du monde professionnel et, d'autre part, de favoriser l'insertion en entreprise des jeunes dont le niveau de français n'est pas encore suffisant.

Le Conseil d'Etat a pris en compte les recommandations qui le concernait et les a mises en place dans la mesure des moyens disponibles et relayera certaines des recommandations à ses partenaires dans le cadre des échanges réguliers.

2017 : réflexion sur le vivre ensemble dans les zones frontalières

Préoccupés par les stigmatisations provoquées par la méconnaissance des réalités transfrontalières, la CICM, en collaboration avec arcjurassien.ch et l'Amicale des frontaliers, a décidé de réunir plusieurs acteurs actifs dans la région transfrontalière du Doubs avec pour objectif d'échanger sur le vivre ensemble au travail, dans les loisirs et dans les espaces de consommation de la région et de dégager des pistes de solutions concrètes qui seront travaillées dans le futur par les organisateurs.

Lors de l'événement, qui s'est tenu le 7 décembre 2017, ont été rappelé l'importance de ne pas laisser se développer les stéréotypes et de réagir avant que les sentiments de rejet ne se banalisent. Si la frontière est un facteur de croissance démographique et économique, cette réalité objective n'est souvent pas ressentie comme telle par la population. Porter un discours commun unificateur est dès lors essentiel.

A l'issue des ateliers portant sur les espaces de travail, de loisirs et de consommation, a été relevée l'importance de thématiser cet espace d'appartenance commun, traversé par le Doubs, et dont le patrimoine devrait être mieux valorisé des deux côtés de la frontière. La nécessité d'une meilleure communication est ressentie comme un besoin unanimement partagé: communication sur ce qui existe déjà mais est insuffisamment valorisé ainsi que

sur les complémentarités à trouver entre les actions mises en place en France et en Suisse. La communication pourrait notamment passer par un site internet ou par un livret transfrontalier. Celui-ci, sorte de guide du vivre ensemble, pourrait être distribué dans les entreprises, les lieux de consommation ou les administrations communales et comporter des informations sur les espaces de vie commun, mais aussi sur les habitudes respectives et le savoir-être français ou suisse. Les entreprises sont apparues comme étant le lieu idéal qui permettrait de travailler le lien social, pour autant qu'elles jouent le jeu et créent des incitations.

Le stéréotype, souvent rapporté, du frontalier qui travaille en Suisse mais ne consomme pas semble être contredit par différentes études qui démontrent qu'ils participent aussi à la vie locale côté suisse. Mener une étude approfondie sur les habitudes de consommation des deux côtés de la frontière pourrait être intéressant, comme l'a souligné l'un des groupes de travail.

Enfin, l'idée de travailler sur le sentiment d'appartenance à une région transfrontalière en sortant des sentiers battus par le recours à l'humour et la dérision est une voie à explorer. Un travail avec des groupes de théâtre pourrait ainsi être lancé, qui mettrait en lumière les attitudes, stéréotypes et contradictions des populations de part et d'autres de la frontière.

2016-2017 : réflexions sur le rôle, la composition et le fonctionnement de la CICM

Suite à différentes réflexions (notamment induites par un taux d'absentéisme élevé et des frustrations liées au manque de résultats concrets de la part des membres) et à une consultation de la CICM, il a été décidé de réduire, dès 2018, le nombre de membres. Le Conseil d'État a fixé la composition à 23 membres contre 41, tout en gardant une forte proportion de représentant-e-s des collectivités migrantes (10 membres).

Afin de répondre encore mieux aux principes de l'approche interculturelle (participation et co-construction à partir de la diversité), pour la première fois, une large consultation a été menée par rapport à la représentation des collectivités migrantes avec pour objectif d'établir des critères de diversité dépassant la question de l'origine géographique. Celle-ci s'est déroulée en différentes étapes. En premier lieu, plusieurs expert-e-s ont été consultés (anciens membres de la CICM, membres des milieux académiques). Ensuite, des discussions sur la représentation de manière générale (critères et mode de désignation) se sont déroulées au sein de la CICM (ateliers lors d'une plénière). La majorité des membres de la CICM se sont montrés favorable à la réduction du nombre de membres (notamment ceux de l'administration qui peuvent être sollicités par d'autres biais) et le souhait d'assurer une grande représentation de personnes issues de la migration (y compris par exemple pour représenter les jeunes ou les séniors). Une minorité s'est exprimée en défaveur de tout changement. Des discussions se sont ensuite déroulées au sein de différentes plateformes (collectivités latino-américaine et des associations et personnalités africaines). Puis, des propositions ont été élaborées (un cahier des charges ; une liste de critères de diversité ; une proposition de mode de sélection) et envoyées à plus de 700 associations et personnes ressources. Les propositions ont été discutées sous la forme de trois ateliers (d'accord/pas d'accord/autres propositions) lors de trois soirées ouvertes auxquelles plus de 50 personnes ont participé.

Si les discussions sur le cahier des charges et les critères de sélection se sont révélées plutôt consensuelles (avec des modifications sur lesquelles la grande majorité était d'accord), la question du mode de désignation s'est révélée plus délicate. Beaucoup estimaient que la meilleure solution aurait consisté en une consultation large ou une élection générale impossible à réaliser faute de temps. Certains souhaitaient que seules les associations puissent proposer des candidat-e-s tandis que d'autres privilégiaient uniquement les candidatures individuelles.

Finalement, l'option qui a rencontré la plus grande adhésion est celle qui a permis le dépôt de candidatures provenant d'associations ou de candidatures individuelles et la constitution d'un jury. Selon le souhait exprimé, le jury a été constitué de personnes tirées au sort parmi celles ayant participé à la consultation. Les dix candidat-e-s (et autant de suppléant-e-s) choisis répondent aux critères de diversité, tant en terme de provenance (3 pour l'Europe, y.c Balkans et Turquie ; 3 pour l'Afrique ; 2 pour l'Asie et le Moyen Orient ; 2 pour les Amériques) que de genre, d'âge, d'occupation ou de motif de migration.

La consultation a permis de démontrer l'intérêt de nombreuses personnes issues de la migration pour les travaux de la CICM et leur volonté d'assurer un renouvellement régulier de leurs représentant-e-s.

La CICM a, lors de cette législature, réalisé d'autres constats quant à son fonctionnement. Elle faisait face notamment à un taux d'absentéisme élevé lors des séances plénières et dans le cadre des travaux des sous-commissions permanentes. Ceci, ainsi que des échanges parfois difficiles et corrosifs entre les membres ont conduit à un manque de dynamisme et d'effets concrets relayés par les membres, malgré des modifications apportées dans la manière d'organiser les séances (avec des travaux plus participatifs). La CICM a ainsi revu sa manière de fonctionner, établissant plus clairement son mandat consultatif afin d'éviter les frustrations. Elle a décidé en 2016 de fonctionner dans le futur avec des groupes de travail temporaires disposant de mandats précis plutôt qu'avec des sous-commissions thématiques devenues permanentes au fil du temps. Ceci répond aussi à la diminution de la disponibilité du COSM pour assurer le secrétariat de la CICM et aux impératifs du PIC. Les groupes de travail pourront ainsi appuyer la réalisation des objectifs et seront flexibles pour mieux répondre aux problématiques nouvelles.

Il faut relever que quelques membres de la CICM 2013-2017, tout au long du processus de consultation, se sont montrés en désaccord avec la procédure et les souhaits de changements (volonté de statut quo, tant en terme de fonctionnement que de représentation). Ceux-ci ont eu l'occasion d'exprimer leur désaccord au sein de la CICM, lors de la consultation dans les plateformes et lors de la consultation générale.

2.3. BILAN DES PRIORITES

Le Grand Conseil, en date du 26 mai 2015, a pris acte sans opposition du rapport d'information (15.018) du Conseil d'Etat en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme. Les priorités qu'il a édictées se fondaient sur les recommandations formulées par la CICM dans le rapport de législature 2013-2017, établies en collaboration avec le COSM.

Parmi les cinq domaines prioritaires définis par la CICM (conseil et information, jeunesse et migration, intégration professionnelle, prévention des discriminations et migrations

féminines), le Conseil d'État avait choisi d'en prioriser deux, à savoir l'intégration professionnelle et la prévention des discriminations. La CICM salue cette priorisation de deux thématiques importantes bien que difficilement mesurables dans un délai de trois ans depuis la présentation du rapport. Elle tenait cependant à présenter en début de sa législature ce rapport et les recommandations qui l'accompagnent de manière à guider ses actions pour les prochaines années. La CICM a aussi souhaité calquer le calendrier sur celui du PIC, qui s'est terminé fin 2017 et dont le bilan intermédiaire a servi à l'élaboration du programme 2018-2021.

Si de nombreuses mesures ont été réalisées depuis 2013 (ou ont continué), il est indéniable qu'il reste beaucoup à faire, particulièrement dans les deux domaines prioritaires ci-dessus évoqués.

2.4. SYNTHÈSE DE LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS 2013-2017

Les recommandations formulées par la CICM dans son dernier rapport sont répertoriées par domaine dans les tableaux ci-après, qui synthétisent parallèlement leur concrétisation. Il est à noter que la réalisation des recommandations s'appuie sur le principe d'une politique interculturelle transversale impliquant l'ensemble des acteurs de la société et qu'ainsi les tableaux regroupent nombre d'actions réalisées par ces partenaires (et pas seulement par l'Etat).

2.4.1. Intégration socio-professionnelle

L'intégration professionnelle des personnes migrantes est une priorité de la CICM depuis plusieurs législatures. En ce qui concerne les recommandations émises par la CICM de même que les objectifs du programme d'intégration cantonal (PIC – révisés régulièrement), la majorité ont été atteints (le bilan final du PIC 2014-2017 sera fait pour la fin juin 2018).

Cependant, malgré les efforts entrepris et les moyens développés par le canton et ses partenaires, des personnes se retrouvent toujours exclues du marché de l'emploi en raison de leur origine ou de leur couleur de peau tandis qu'une grande partie des personnes arrivées par le biais de l'asile ne sont toujours pas indépendantes financièrement après plusieurs années de séjour. Si la situation est également préoccupante dans le reste du pays, il n'en reste pas moins que la tradition d'ouverture neuchâteloise ne se reflète pas au niveau de l'employabilité des personnes issues de la migration. Une partie de l'explication réside dans des facteurs objectivables (taux de chômage dans le canton, manque d'emploi non qualifiés, formations ou qualifications non reconnues, pas d'expériences professionnelles en Suisse, niveau de langue jugé insuffisant, etc.), mais certaines situations relèvent aussi de la discrimination à l'embauche ou de la difficulté des employeurs de s'adapter à la diversité croissante de la société.

En particulier, les personnes arrivées par le biais de l'asile peinent à s'intégrer professionnellement, tandis que les mesures d'accompagnement sont insuffisantes. Si un gros travail de réforme de la stratégie asile, en parallèle à la stratégie d'intégration professionnelle du DEAS, a été réalisé par le COSM, cependant, à Neuchâtel comme ailleurs en Suisse, les moyens sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins.

Ci-dessous, les mesures réalisées entre 2013 et 2017, dans le canton, à la connaissance du COSM et de la CICM.

Domaine	Recommandations	Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Intégration socio-professionnelle	Valoriser et renforcer les places de stages et d'apprentissage pour permettre l'insertion professionnelle parallèlement à l'acquisition linguistique.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet AGRIV (formation, cours de français et stages dans l'agriculture) • Projet Prosperimo (formation et stages dans le domaine de l'hôtellerie-restauration) • Engagement de Conseiller-ère-s en insertion socio-professionnel-le-s (CISP) au service des migrations et au sein des œuvres d'entraide • Placements dans des mesures individuelles en vue de renforcer les compétences
	Favoriser l'égalité des chances pour tou-t-e-s les demandeur-euse-s d'emploi, quels que soient leur origine, leur sexe et leur statut, en sensibilisant les employeur-euse-s et les recruteur-euse-s.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan d'action coordonné pour le public relevant de l'asile en vue de favoriser son intégration socio-professionnelle • Intégration du COSM dans la collaboration interinstitutionnelle (CII) • Adaptation des dispositifs COSM et SFPO pour améliorer l'efficacité de la prise en charge des jeunes arrivés tardivement • Diminution importante des listes d'attente aux cours de français subventionnés • Renforcement des compétences de base du public relevant de l'asile pour optimiser les chances auprès des employeur-euse-s (tant pour les places de stages que les emplois potentiels) • Soutien à des mesures de coaching pour rapprocher les personnes du marché de l'emploi
	Renforcer la collaboration avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des organisations faïtières sur les besoins • New Deal pour l'emploi • Collaboration avec la CNAV et GastroNeuch pour sensibiliser des employeurs potentiels et mise en place des projets AGRIV et Prosperimo • Collaboration avec de nouvelles communes pour augmenter les postes de travail pour les personnes demandeuses d'asile

2.4.2. Accueil et information

La politique d'accueil menée par les communes et le canton depuis les années 1990 est un pan important de la politique d'intégration interculturelle du canton. Une culture de bienvenue est nécessaire pour permettre aux personnes nouvellement arrivées de participer progressivement à la vie de la communauté locale. Le dispositif qui a fait ses preuves a pu être amélioré en incluant l'ensemble des communes pour les entretiens de première information proposés à toutes les personnes nouvellement arrivées (en fonction de critères définis) tandis que de plus en plus de communes mettent en place des mesures spécifiques (soirées d'accueil, kits de bienvenue, etc.). D'autres moyens sont régulièrement testés pour toucher les personnes en fonction de leurs besoins à différents moments de leur vie dans le canton. Certains sont énumérés ci-dessous :

Domaine	Recommandations	Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Accueil et information	Consolider le dispositif d'informations pour les migrant-e-s.	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de primo-information repensé et étendu (doublé en 2016) dans tout le canton • Permanences de consultations individualisées régulières dans le Littoral et les Montagnes (entre 1000 et 1500 consultations annuelles) • Plateformes d'échanges réguliers et occasionnels avec les collectivités migrant-e-s et développement de nouveaux contacts • Conseil et information aux associations migrant-e-s (entre 60 et 100 consultations par année) • Campagnes d'information par mail et réseaux sociaux (via associations) pour les thématiques de la citoyenneté et la naturalisation • Elaboration d'un programme d'intégration et de connaissances civiques en arabe et en tigrinya
	Etendre et consolider le programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA).	<ul style="list-style-type: none"> • Deux nouvelles communes dans programme d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées (ANA) : Val-de-Ruz, la Tène.
	Encourager les services, les institutions et les personnes (y compris les migrant-e-s) à recourir au réseau d'interprètes communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête et information au sein de l'administration (inventaire des besoins en traduction des services) • Mise à disposition des services d'un logiciel facilitant la prise de rendez-vous pour les services • Consolidation de la collaboration avec les services administratifs dans le recours aux interprètes (SMIG, OE) • Traduction de documents administratifs et brochures d'information destinés aux migrant-e-s • Renforcement de la formation des interprètes

2.4.3. Migrations féminines

Un accent particulier a continué à être porté sur la situation des femmes migrantes, de plus en plus nombreuses et arrivant pour des motifs variés (regroupement familial, asile, études et travail). En effet, leur nombre a régulièrement augmenté entre 2013 et 2017, passant de 20'259 à 20'883, soit un taux d'accroissement de 3%¹⁶. Ces femmes arrivent de plus en plus jeunes, la majorité d'entre elles étant âgées de 20 à 39 ans. Afin de mettre leurs compétences en exergue, des mesures spécifiques de coaching ont pu être soutenues tandis que des projets visant à favoriser l'égalité des chances, notamment en matière de santé, ont été coordonnés. Les actions d'information et de sensibilisation sur les diverses questions liées aux violences spécifiques ont continué.

¹⁶ Annexe 1 - Source : Service de statistique, recensement cantonal de la population. Population résidante, selon l'origine et le sexe, canton de Neuchâtel

Domaine	Recommandations	Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Migrations féminines	Favoriser l'accès à la santé et au marché du travail pour les femmes avec la mise en place de dispositifs spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à des mesures de coaching individuel (en particulier CAP et Découvrir) • Projet santé et migration porté par le service de la santé publique et soutenu par la Confédération • Soutien au « Réseau de Mères de contacts » de la Croix-Rouge NE • Intervention santé à l'attention des femmes migrantes dans le cadre de RECIF • Formation « Devenir maman dans le canton de Neuchâtel » RECIF
	Consolider et poursuivre les actions en lien avec les migrations féminines pour lutter contre la traite d'êtres humains et les violences faites aux femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'espace femmes dans le dispositif de consultations du COSM, comptabilisation des violences spécifiques • Participation du COSM aux commissions LVCouple et à la plateforme Traite des êtres humains • Soutien à des projets de sensibilisation contre les Mutilations génitales féminines • Organisation d'une action de sensibilisation auprès des jeunes pour lutter contre les mariages forcés
	Poursuivre et consolider les actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, des parents et des professionnel-le-s sur le principe d'égalité.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation « Famille d'ici, famille d'ailleurs » à Pierre-Coullery, 2 fois par an • Formation interculturelle destinée aux professionnel-le-s de la santé • Intervention de l'OPFE dans les plateformes associatives

2.4.4. Jeunesse et migration

De manière globale, la migration juvénile en Suisse représente près des trois cinquièmes des immigrant-e-s étrangères et étrangers¹⁷. Depuis 2013, on note une croissance du nombre de personnes ayant obtenu chaque année le statut de réfugié reconnu ou ayant été admises à titre provisoire, pour atteindre plus de 13'000 personnes. Près de la moitié d'entre elles a entre 18 et 39 ans.

En sus des mesures liées à la formation et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes, de nombreuses actions sont réalisées dans le canton par les services étatiques, les associations et les individus pour favoriser l'intégration sociale des jeunes. La création d'un lien social est une étape indispensable à l'intégration. En ce qui concerne les jeunes en rupture sans contacts avec des structures étatiques, le programme Alter Connexion a pu se poursuivre sur le Littoral avec le soutien de la Ville de Neuchâtel et a pu reprendre dans les Montagnes grâce à l'engagement de la commune du Locle et à un soutien ponctuel de la Confédération. Ce programme est par ailleurs considéré comme une bonne pratique de la Confédération en matière de prévention de la radicalisation.

Ci-dessous, les autres mesures réalisées.

¹⁷ Page 8 rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration (OFS, 2017).

Domaine	Recommandations	Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Jeunesse et migration	Soutenir des projets d'intégration de jeunes migrant-e-s favorisant leur socialisation par le sport ou les activités socio-culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestation « Intégration par le sport », Semaine d'actions contre le racisme (SACR) 2017 • Information et sensibilisation auprès des élèves de la classe JET du Littoral (1 fois par année) • Soutien de projets touchant notamment les jeunes (Projet « Le Refuge » mené par l'association Liane, Rencontre MNA et Gymnasiens du Gymnase Denis de Rougemont organisée par l'Association WhyMove, « Graine de Belette » ateliers de sensibilisation à la nature, aux sciences et à la culture pour les 6-14 ans, Programme de médiation participative Art Sans Frontière mené par la Fondation Ton sur Ton) • Intégration d'un représentant des parlements des jeunes au sein de la CICM 2013-2017
	Poursuivre et consolider le travail social hors mur et de soutien à la jeunesse en rupture sociale et/ou professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite d'Alter connexion Littoral • Création d'Alter Connexion Le Locle suite au retrait de la ville de la Chaux-de-Fonds • Création de plusieurs associations de jeunes issus de la migration
	Poursuivre les sensibilisations menées auprès des (futur-e-s) enseignant-e-s qui seront confronté-e-s à la diversité culturelle dans leur vie professionnelle et favoriser les activités pédagogiques interculturelles à tous les niveaux de la scolarité (domaine scolaire et préscolaire) ainsi que de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation « Famille d'ici, famille d'ailleurs » auprès des futures éducatrices de l'enfance • Interventions ponctuelles dans les crèches sur les thématiques interculturelles • Groupe « Intervision » réunissant les professionnel-le-s de différents domaines dont les enseignant-e-s • Activités pédagogiques dans les écoles durant la SACR (2015, 2016, 2017) • Atelier préscolaire Espace-mamans de RECIF • CD « chansons d'ailleurs, enfants d'ici » utilisé dans les crèches du canton (RECIF)

2.4.5. Prévention des discriminations

La prévention des discriminations fait partie intégrante de la politique d'intégration du canton depuis de nombreuses années, avec notamment l'inclusion de cette tâche dans la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

En termes de prévention des discriminations, c'est le développement d'actions publiques fortes qui a été le plus visible durant la précédente législature. Que ce soit dans le cadre de NàT ou avec la redynamisation de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) qui est passée d'une journée à plus d'une semaine, incluant une vingtaine de partenaires associatifs et institutionnels et qui s'est terminée, en 2017, par une grande journée réunissant des centaines d'enfants autour de la thématique sport et racisme au Stade de la Maladière. Hors des manifestations visibles, plusieurs projets ont été soutenus et se sont réalisés dans le canton, dans les espaces publics, les écoles ou auprès de publics particuliers.

Le dispositif de conseil-information du COSM a été renforcé afin de permettre aux quatre collaborateurs-trice-s du centre de consultation d'être à même de traiter les situations relevant du racisme et des discriminations. Ainsi, les personnes victimes de racisme peuvent être reçues dans les deux sites et en plusieurs langues et être orientées selon les besoins. Cette nouvelle organisation a aussi renforcé la possibilité de détecter les situations

de racisme lors des consultations sociales. On remarque cependant que les consultations sur cette thématique spécifique sont peu nombreuses. Si ce constat peut paraître réjouissant, il ne permet pas d'indiquer que peu de situations existent mais plutôt, comme le dialogue avec les différentes associations le démontrent, que les personnes hésitent à rapporter des situations vécues, notamment parce que les chances de voir un dénouement judiciaire positif sont faibles, de même que la difficulté de prouver les discriminations, en particulier au niveau du recrutement. Reste que le sentiment d'être discriminé demeure.

D'autres actions (formations, soutien aux projets, etc.) sont répertoriées ci-dessous :

Domaine	Recommandations	Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Prévention des discriminations	Sensibiliser les habitants-e-s du canton à l'égalité des chances et à la non-discrimination notamment par des actions publiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la SACR, actions dans l'espace public • NeuchàToi 2016 : laïcité et pluralité religieuse • Actions de sensibilisation Kululeko (Pro Juventute) dans les écoles neuchâteloises • Expositions « Suisse, terre d'asile... » et « Moi Raciste ? » dans les écoles de différentes régions du canton (Val-de-Travers, Littoral et les Montagnes) • Journée de réflexion sur le vivre ensemble et le sentiment anti-frontalier avec les acteurs des deux côtés de la frontière • Cafés scientifiques UNI-NE
	Renforcer le principe d'égalité des chances en luttant contre les discriminations dans les services publics.	<ul style="list-style-type: none"> • Formations vivre la diversité au travail proposée chaque année aux fonctionnaires de l'Etat et des communes • Formation des aspirant-e-s policier-ère-s (introduction à la diversité, visite d'un centre d'accueil pour requérant-e-s d'asile, cours sur les droits humains et l'art. 261b) • Spectacles proposés à l'administration dans le cadre de la SACR (2015 Pie Tshibanda 200 personnes ; 2016 Un homme debout – réflexion sur la négritude, 40 personnes).
	Sensibiliser la population et plus particulièrement les acteur-trice-s de l'information (principalement les médias) à donner une bonne image de la migration et de l'intégration et à atténuer les préjugés.	<ul style="list-style-type: none"> • 12 portraits par année dans les médias via Vivre ici en venant d'ailleurs • Partenariats avec les médias pour NàT • Développement de la SACR (durée plus longue, événements dans l'ensemble du canton) • Prix Salut l'Etranger-ère • Exposition « Derrière la migrante, la femme » avec interventions publiques/RECIF

2.4.6. Autres domaines

Outre les 5 domaines de priorité de la CICM, d'autres recommandations ont été faites et des actions réalisées afin d'améliorer l'intégration des personnes issues de la migration.

Domaine	Recommandations		Actions réalisées par le canton et ses partenaires
Recommandations complémentaires	Famille	Impliquer de manière plus soutenue les représentant-e-s de collectivités étrangères et de parents étrangers au sein d'associations et d'institutions de parents.	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations sociales individualisées (30 à 50 consultations liées à la scolarité des enfants migrants) • Représentant-e-s des migrant-e-s dans les commissions scolaires • Echanges d'information permanents avec les associations des parents d'élèves, les écoles de langue et culture d'origine
	Formation Interculturalité /	Favoriser la diversité linguistique et culturelle des professionnel-le-s (domaine privé et public) en lien avec les migrant-e-s et les sensibiliser à la communication interculturelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnel-le-s de la santé • Formation « Famille d'ici, famille d'ailleurs » (éducateurs/trices de la petite enfance) • Formation des fonctionnaires • Formation pour les aspirants policiers • Consultations individualisées pour des professionnel-le-s des structures privées et publiques (des centaine d'intervention COSM auprès des professionnel-le-s)
	Naturalisations	Introduire un droit de recours pour les naturalisations.	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle loi cantonale (2018)
	Citoyenneté	Organiser, sur demande des collectivités étrangères, des séances d'information politique neutres sur l'usage des droits civiques en amont des élections et/ou votations ainsi que sur les devoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information (médias électroniques) sur le droit d'éligibilité • Projet de la FéNeCi « J'habite ici je participe » • Campagnes d'information : nouvelle loi sur la naturalisation, REGLO • Programme d'intégration et de connaissances civiques • Formation « La CH et moi » par RECIF
	Pluralisme religieux	Favoriser le vivre-ensemble, atténuer les préjugés et renforcer le dialogue entre les migrant-e-s et les autochtones autour de leurs diverses appartenances, dont la religion.	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine du dialogue interreligieux et visites guidées de différents lieux de cultes • NàT 2016 : laïcité et pluralité religieuse • Rencontres annuelles de l'Union neuchâteloise des organisations musulmanes (UNOM) • SACR

3. PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2021

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) siègera pour les quatre prochaines années dans une composition partiellement renouvelée et avec un nombre réduit de membres (de 41 à 23). Elle collaborera avec le groupe de coordination interdépartemental intégration présidé par le chef du DEAS et qui réunit les chef-fe-s de services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre de la politique d'intégration interculturelle ainsi qu'avec le COSM qui assure le secrétariat des deux instances.

La CICM souhaite gagner en dynamisme, échanger sur les préoccupations de ses membres et impulser des projets ou soutenir leur réalisation. Persuadée qu'un travail conséquent est encore nécessaire pour améliorer la cohésion multiculturelle à tous les niveaux, la communauté est aussi consciente des limites financières et du cadre des subventions fédérales que constitue le Programme d'intégration cantonal (PIC). La CICM soutient par ailleurs l'ensemble des objectifs qui figurent dans le PIC tel que présenté au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à la fin 2017 et salue le plan de législature du Conseil d'Etat qui inclut les aspects essentiels de la diversité et de l'interculturalité dans les enjeux énumérés.

La CICM souhaite cependant rappeler que faute d'investissements suffisants pour des mesures d'encouragement de l'intégration, en particulier pour assurer l'apprentissage des compétences de base, l'intégration des personnes arrivées dans les dernières années sera difficile. Une augmentation des mesures permettrait d'éviter, à moyen et long terme, qu'une partie croissante de la population migrante ne se retrouve isolée et in fine à charge des collectivités.

Enfin et de manière générale, la CICM estime que le point de vue des personnes directement concernées devrait être mieux pris en compte et valorisé. Ceci peut passer par la consultation, la participation à l'élaboration des projets voire le recrutement de personnes nouvellement arrivées dans les différents organes chargés de l'accueil et de l'encadrement. Les personnes migrantes possèdent des compétences et il est impératif de les considérer non pas uniquement en termes de lacunes, mais aussi de ressources.

3.1. RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LEGISLATURE 2018-2021

Les recommandations de la CICM sont basées sur le bilan du PIC (2014-2017), le rapport de législature de la CICM (2014-2017) et les réflexions des nouveaux membres. Elles tiennent aussi compte des recommandations de la Commission fédérale pour les migrations¹⁸ ainsi que de celles de la Conférence tripartite¹⁹.

¹⁸ <https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/dokumentation/empfehlungen.html>

¹⁹ En 2017 les partenaires du dialogue intégration (Confédération, cantons, villes et communes) se sont retrouvés avec des représentant-e-s des milieux économiques, des associations et de la société civile pour la 3e Conférence nationale sur l'intégration. En sus d'un bilan positif du dialogue entamé en 2012, elle a émis plusieurs recommandations liées au dialogue travail, enfance ou vivre ensemble (http://www.dialogue-integration.ch/_upload/file/i_20171106-084810-632.pdf).

Les recommandations de la CICM comprennent des principes généraux qui doivent sous-tendre les politiques publiques et influencer les partenaires de l'Etat et se déclinent ensuite en actions concrètes. Elles s'inscrivent dans les axes suivants:

- 1) **Citoyenneté et société d'accueil ;**
- 2) **Intégration des générations;**
- 3) **Formation et intégration socio-professionnelle.**

3.1.1. Citoyenneté et rôle de la société d'accueil

A Neuchâtel, la gestion de la diversité se veut interculturelle. La politique publique menée depuis plusieurs décennies repose sur les principes de reconnaissance de la diversité, de lutte contre les discriminations et de promotion du dialogue interculturel. Ceci implique donc la participation de l'ensemble de la société et non pas seulement l'engagement des personnes migrantes.

Or, au niveau fédéral et suite aux durcissements légaux, on constate que la responsabilité de l'intégration est mise presque exclusivement sur les personnes étrangères, tandis que l'on met l'accent sur les déficits de l'intégration au détriment du potentiel des personnes. La CICM partage ainsi les craintes exprimées par la Commission fédérale des migrations (CFM) dans ses recommandations du 18 décembre 2017²⁰. L'intégration ne doit pas être confondue avec l'assimilation et la seule responsabilité de celle-ci ne peut être dévolue aux parcours et efforts individuels des personnes qui arrivent. Le rôle et la responsabilité de la société d'accueil ne doivent pas être minimisés.

Le canton de Neuchâtel a toujours perçu l'intégration comme un processus dynamique, pas une fin en soi mesurable individuellement (comme le relève d'ailleurs clairement la loi neuchâteloise sur l'intégration et la cohésion multiculturelle dont l'objectif est la cohésion sociale et l'égalité de dignité pour tous). La CICM souhaite non seulement que cette conception continue d'être appliquée par l'Etat et son administration, mais s'étende aussi à l'ensemble de la société d'accueil, communes, entreprises, médias et associations.

Dans une perspective interculturelle, l'appartenance à la communauté est liée à l'implication dans une communauté politique, à la citoyenneté, qui transcende les questions d'origine. Neuchâtel a octroyé d'ailleurs dès le XIXème siècle le droit de vote aux étrangers et le canton continue d'être, en Suisse, celui qui octroie le plus de droits civiques aux personnes qui ne détiennent pas la nationalité helvétique. Ce droit accordé n'est cependant que peu utilisé, et, de même, les candidat-e-s non suisses sont moins fréquemment élus²¹.

Pour répondre à ces défis et encourager la société d'accueil à contribuer à la cohésion sociale, la CICM s'appuie sur plusieurs principes et recommande la mise en place d'actions concrètes.

²⁰ https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/dokumentation/empfehlungen/empfehlung_integrationsaufgabe_f.pdf (page consultée le 05.01.2018)

²¹ Lors des élections de 2012, 45% des candidat-e-s étranger-ère-s avaient une chance d'être élus, contre 60% des candidats suisses. Juillard, Amit, « Élus étrangers dans le canton de Neuchâtel : l'engagement politique dans un pays dont on ne possède pas le passeport » Mémoire de maîtrise universitaire, Université de Neuchâtel, février 2017.

3.1.1.1.Principes

- Promouvoir les principes interculturels et assurer l'exemplarité de l'Etat;
- S'engager pour une citoyenneté active pour toutes et tous ;
- Encourager les employeurs publics et privés à valoriser les compétences disponibles en percevant la diversité comme une opportunité ;
- Renforcer le rôle des communes dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées (quel que soit leur statut) et dans le soutien aux projets favorisant le vivre ensemble ;
- Prévenir les discriminations multiples et favoriser le dialogue interconvictionnel.

3.1.1.2.Actions proposées

Au niveau de l'Etat et des communes :

- Accentuer les formations du personnel administratif sur les questions interculturelles, la prévention des discriminations et le risque de profilage racial, en particulier pour les personnes chargées d'évaluer les critères d'intégration ou en contact régulier avec des populations issues de la migration;
- Mettre en œuvre la feuille de route pour une administration égalitaire ;
- Renforcer l'information aux personnes nouvellement arrivées sur la réalité neuchâteloise, les droits et les devoirs ainsi que les contingences administratives ;
- Mettre à disposition des communes un outil de réseautage et de bonnes pratiques pour le vivre ensemble ;
- Soutenir en priorité des projets qui luttent contre différents aspects de la discrimination (genre et racisme, discrimination et orientation sexuelle, etc.) et ceux qui permettent de co-construire une société interculturelle ;
- Assurer une coordination des réseaux de bénévoles ;

Au niveau du Grand Conseil :

- Garantir la possibilité aux communautés religieuses d'entreprendre des démarches pour leur reconnaissance d'intérêt public en adoptant une loi (art. 99 de la Constitution) ;

Au niveau de la société civile :

- Adapter les outils d'information lors des votations et élections pour augmenter le taux de participation des électrices et électeurs étrangers ;
- Encourager les grandes associations (sportives, culturelles, etc.) et les partis politiques à désigner des répondant-e-s sur les questions de diversité ;

Au niveau des employeurs :

- Mettre en place des mesures pour promouvoir la diversité (évaluation des compétences, recrutement, cours de langue, etc.) ;

Au niveau des médias :

- Veiller à un équilibre dans la représentativité et présenter les personnes issues de la migration comme des ressources.

3.1.2. Intégration des générations

Si, dans l'imaginaire collectif, le migrant est souvent un homme jeune, ce que les statistiques confirment, la migration non seulement se féminise, mais comprend des personnes de toutes les catégories d'âge. Une attention particulière doit certes être portée sur les jeunes, mais aussi sur l'enfance et le troisième âge.

De plus en plus d'enfants qui vivent en Suisse sont issu-e-s de la migration²². Un domaine du PIC (petite enfance) priorise d'ailleurs les mesures mises en place pour les enfants, en particulier allophones, de 0 à 6 ans. Cependant, ceux qui bénéficieraient le plus de mesures d'encouragement préscolaire, en particulier pour la suite de leur parcours scolaire, sont souvent ceux qui y ont le moins accès, pour des questions financières ou de difficulté à comprendre le mode de fonctionnement.

De plus, comme le souligne le rapport de la Conférence tripartite « l'offre scolaire actuelle n'est souvent pas en mesure de compenser les inégalités sociales primaires durant les deux premières années du cycle élémentaire »²³. Les enfants issus à la fois de la migration et de familles défavorisées, faute de soutien spécifique adéquat, voient leur accès égal à l'éducation limité.

En ce qui concerne les jeunes, si les aspects de formation sont importants (cf. prochain point), d'autres problématiques sociales et sanitaires (traumatismes, dépendances, prostitution notamment) ont été relevées par la CICM dans le canton de Neuchâtel, en particulier chez les jeunes arrivés par le biais de l'asile, qui constituent une grande partie des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. L'isolement et le manque de perspective professionnelle ajoute aux souffrances vécues par nombre d'entre eux lors de la fuite de leur pays d'origine ou du voyage les ayant conduit en Suisse.

Enfin, en ce qui concerne les migrant-e-s du troisième âge, d'origine de plus en plus diverse, ils sont nombreux à demeurer en Suisse après leur retraite²⁴. Ils rencontrent des problématiques spécifiques, en particulier au niveau de leur santé, sans que les professionnel-le-s de ce domaine ne soient forcément préparés aux profils divers de cette population (notamment en terme de motifs de migration). Les membres de la CICM tiennent aussi à souligner que la situation des personnes migrantes qui, arrivées en Suisse à l'âge adulte ou proche de la retraite, n'ont que peu ou pas cotisé à l'AVS et se retrouvent dans des situations de précarité importante, est préoccupante.

Afin d'assurer le bien-être de chacune et de chacun, indépendamment de son âge, la CICM s'appuie sur plusieurs principes et recommande la mise en place d'actions concrètes.

²² En Suisse, «La moitié des enfants âgés de 0 à 24 ans vivent dans un ménage non issu de la migration. Un peu moins du tiers sont dans un ménage issu de la migration et les 16% restant dans un ménage mixte issu/non-issu de la migration (...). Entre 0 et 6 ans, la majorité des enfants vivent dans un ménage issu de la migration ou mixte » OFS, Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration, 2017, p. 25.

²³ Rapport Dialogue CT sur l'intégration 2012 – 2017 observations, conclusions, recommandations; 3 novembre 2017, p. 29.

²⁴ En Suisse, «Fin 2016, on dénombrait environ 166 000 migrants âgés de 65 ans ou plus, issus de plus de 160 pays». <http://www.alter-migration.ch/index.php?id=1&L=1>

3.1.2.1.Principes

- Tenir compte des besoins spécifiques des personnes issues de la migration de l'enfance à la vieillesse ;
- Renforcer les compétences interculturelles des professionnel-le-s des domaines concernés.

3.1.2.2.Actions proposées

Au niveau de l'Etat et des communes :

- Encourager des mesures de soutien à la parentalité, en particulier celles permettant aux pères de disposer d'un espace de discussion et aux parents d'être informés de tous les aspects liés à la scolarité ;
- Renforcer le soutien scolaire et extra-scolaire des enfants issu-e-s de la migration afin de garantir l'égalité des chances ;
- Continuer à proposer des formations sur la gestion de la diversité et élargir le catalogue pour les professionnel-le-s de la petite enfance, de l'école et de la santé ;
- Déterminer les problématiques particulières rencontrées par les jeunes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement liées au bien-être et à la santé (traumas, alcool, prostitution, violences, etc.) et mettre en place des mesures pour y répondre.

Au niveau des institutions et des associations :

- Favoriser les actions qui mettent en contact des personnes jeunes et âgées, issues de la migration ou pas ;
- Sensibiliser les associations et collectivités migrantes aux problématiques rencontrées à la retraite, en particulier les risques de paupérisation.

3.1.3. Formation et intégration socio-professionnelle

Le taux de chômage et l'intégration professionnelle sont des thématiques qui préoccupent l'ensemble de la population neuchâteloise. Lors de la dernière législature, le taux de chômage est resté élevé en comparaison avec la moyenne suisse (4.7% en 2012, 5.6% en 2017, cf. annexes). Les personnes migrantes, en particulier les hommes, sont proportionnellement plus touchées (plus de 40% des personnes au chômage n'ont pas la nationalité suisse). Les raisons de cette proportion plus élevée sont diverses et relèvent principalement de la précarité des emplois concernés, du risque accru de chômage pour les personnes peu qualifiées, des difficultés à accéder au marché de l'emploi pour les personnes qui ne disposent pas d'expériences en Suisse, de la non-reconnaissance des diplômes, titres et qualifications acquis à l'étranger, de la discrimination, etc.

Si des efforts ont été entrepris lors de la précédente législature (cf. rapport plus haut) en matière d'intégration professionnelle, en particulier pour les personnes arrivées par le biais de l'asile, ceux-ci ne suffisent pas et les résultats ne pourront être positifs qu'avec un investissement plus intense dès le début de parcours. La CICM souligne aussi qu'un accent très fort ayant été mis sur l'asile, peu de mesures ont pu soutenir les personnes arrivées par d'autres biais (regroupement familial notamment).

La situation des jeunes arrivés tardivement (âgés de 16 à 25 ans lors de leur arrivée en Suisse) est particulièrement délicate. Ils ont la nécessité d'avoir accès à des mesures pour leur permettre d'intégrer une formation, tandis que les moyens du canton (y compris les fonds fédéraux) ne suffisent pas. Si plusieurs initiatives pour rendre le dispositif de formation des jeunes allophones plus efficient ont été mises en œuvre et, dès 2018, un projet de préapprentissage soutenu par la Confédération permettra à des jeunes réfugiés de se préparer pour une formation certifiante, les listes d'attente perdurent, laissant de nombreux jeunes et jeunes adultes inoccupés. Ceci est particulièrement préoccupant lorsque l'on sait que le fait d'accéder au marché du travail permet de réduire le risque de délinquance accru pour les personnes ayant grandi dans des contextes violents²⁵. Les mesures mises en place lors de la dernière législature (en particulier l'accompagnement individuel par les CISP) permettent de répondre de manière adéquate à cette problématique, mais faute de moyens, seulement une partie de la population est concernée.

Avec pour objectif l'égalité de dignité pour l'ensemble de la population, notamment en matière d'accès à l'emploi, la CICM s'appuie sur plusieurs principes et recommande la mise en place d'actions concrètes.

3.1.3.1.Principes

- Valoriser les compétences acquises par les personnes issues de la migration ;
- Tenir compte des parcours individuels et adapter les mesures aux évolutions migratoires ;
- Favoriser une formation de base plutôt que l'intégration rapide dans le marché du travail ;
- Veiller à assurer la mixité (personnes migrantes ou pas, personnes arrivées par le biais de l'asile ou pour autre motif, etc.) dans les mesures.

3.1.3.2.Actions proposées

Au niveau de l'Etat et des communes :

- Augmenter les moyens à disposition pour la formation des jeunes arrivés tardivement ;
- Prévoir des mesures transitoires pour les jeunes allophones faisant face à des problèmes d'apprentissage ;
- Continuer d'assurer aux personnes arrivées par le biais de l'asile un accompagnement individuel ;
- Continuer de favoriser les places de stages et d'apprentissage adaptées aux compétences des personnes pour permettre l'intégration professionnelle parallèlement à l'acquisition linguistique ;
- Soutenir les cours et mesures tenant compte de la langue et culture d'origine et ouvertes à un public divers ;

²⁵ Selon Rohner and co, si une enfance tourmentée par la guerre peut aggraver les prédispositions individuelles à la violence de 30 % des politiques publiques qui permettent de minimiser le délai d'attente nécessaire à la recherche d'un emploi, d'améliorer l'accès aux offres vacantes et de mettre en place du « coaching » ou des stages permettent de neutraliser ces effets négatifs. Rohner, D, Thoenig, M., Couttenier, M. et Preotu, V « L'intégration économique des requérants d'asile réduit la criminalité », *La Vie économique*, 7, 2017.

- Assurer le recrutement de personnes issues de la migration, comme reflet de la diversité de la société.

Au niveau des institutions et des associations :

- Créer des espaces de rencontres qui favorisent la pratique du français (association et réseaux de bénévoles) en parallèle aux cours ordinaires ;
- Promouvoir de nouvelles approches et moyens d'apprentissage des compétences de base, notamment électroniques.

Au niveau des employeurs (cf. aussi axe société d'accueil) :

- Adapter les processus de recrutement aux compétences et aux ressources des personnes migrantes.

4. CONCLUSION

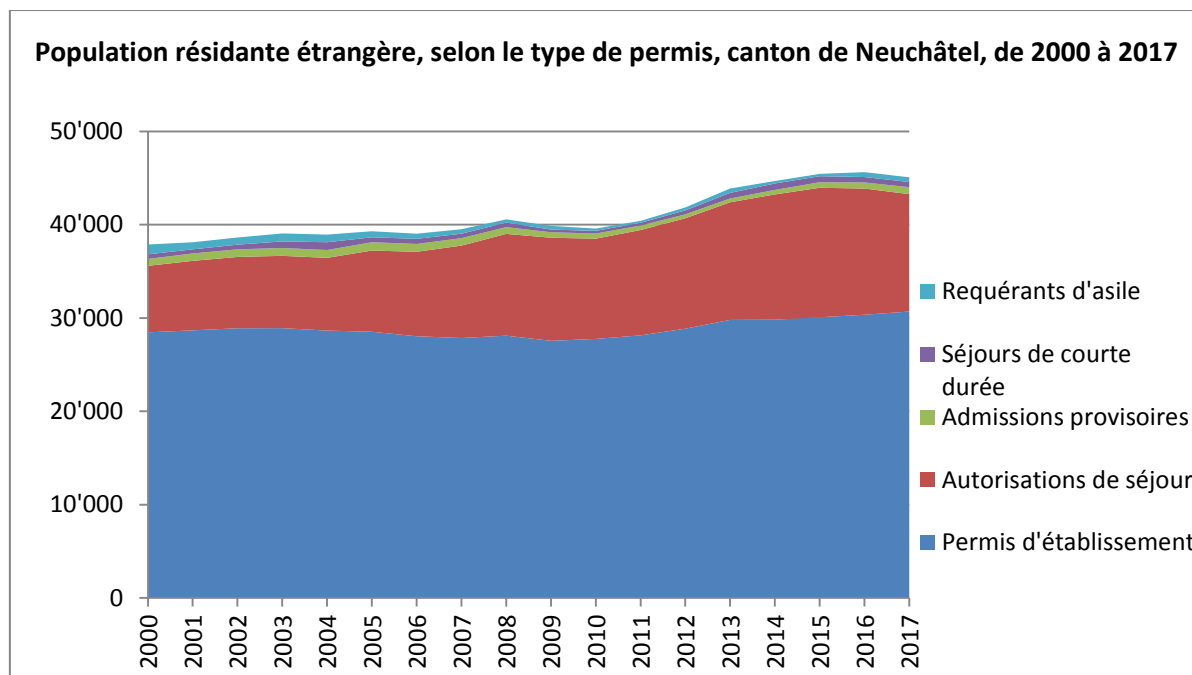
Les choix politiques du canton de Neuchâtel en matière de gestion de la diversité ont conduit le canton à adopter une perspective interculturelle qui valorise la diversité, promeut le dialogue et vise l'égalité pour chacune et chacun. Si les discours et les principes constitutionnels assurent à l'ensemble des habitantes et habitants la possibilité de participer à la vie neuchâteloise et d'y vivre avec des appartenances multiples, la situation financière du canton et les défis qu'il rencontre, notamment en matière d'emploi, induisent qu'une partie de la population, particulièrement les personnes issues de la migration, se retrouve dans une position précaire. De plus en plus de personnes ont le sentiment que la réalité ne rejoint pas le discours et que la discrimination est aussi présente à Neuchâtel. Il est de ce fait particulièrement important de continuer non seulement à avoir une politique interculturelle active, mais d'assurer, en sus des mesures déjà mises en place, que des moyens suffisants soient mis à disposition des différents acteurs de l'intégration afin d'assurer l'égalité des chances pour les personnes migrantes arrivées récemment, sans oublier celles arrivées il y a plusieurs décennies, avant que le canton ne mette en place des mesures et qui, aujourd'hui, continuent d'y vivre, une fois la retraite atteinte.

La CICM entrevoit des enjeux importants en matière de vivre ensemble. Elle en a mis certains en exergue dans ce rapport et dans les recommandations qui l'accompagne, et elle souhaite que chacune et chacun s'engage pour éviter que des économies faites sur des mesures préventives, en particulier celles qui touchent à la formation de base des jeunes, n'aient des conséquences irréversibles sur la cohésion sociale et multiculturelle.

La CICM, dans sa nouvelle constitution et avec l'engagement de ses membres pour la société, est prête quant à elle à apporter sa contribution pour relever ces défis.

5. ANNEXES

Annexe n° 1



Evolution de la population résidente, selon l'origine et le sexe, canton de Neuchâtel

	Suisses			Etrangers			Total		Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1950	57 162	64 229	121 391	2 661	3 804	6 465	59 823	68 033	127 856
1955	60 362	67 949	128 311	4 365	4 865	9 230	64 727	72 814	137 541
1960	61 994	70 182	132 176	6 905	7 094	13 999	68 899	77 276	146 175
1965	62 798	70 937	133 735	14 258	12 980	27 238	77 056	83 917	160 973
1970	62 721	71 183	133 904	18 051	16 283	34 334	80 772	87 466	168 238
1975	61 741	70 562	132 303	18 148	15 417	33 565	79 889	85 979	165 868
1980	61 182	70 298	131 480	14 951	12 289	27 240	76 133	82 587	158 720
1985	58 971	68 685	127 656	15 611	12 211	27 822	74 582	80 896	155 478
1990	58 492	68 767	127 259	18 645	14 418	33 063	77 137	83 185	160 322
1991	58 476	68 800	127 276	19 820	15 198	35 018	78 296	83 998	162 294
1992 *	58 658	68 833	127 491	20 592	15 723	36 315	79 250	84 556	163 806
1993	58 958	68 917	127 875	20 775	16 254	37 029	79 733	85 171	164 904
1994	58 981	68 799	127 780	20 919	16 773	37 692	79 900	85 572	165 472
1995	59 195	68 776	127 971	21 090	17 209	38 299	80 285	85 985	166 270
1996	59 457	68 834	128 291	20 983	17 302	38 285	80 440	86 136	166 576
1997	59 697	68 803	128 500	20 828	17 334	38 162	80 525	86 137	166 662
1998	59 906	68 847	128 753	20 665	17 233	37 898	80 571	86 080	166 651
1999	59 980	68 837	128 817	20 709	17 279	37 988	80 689	86 116	166 805
2000	60 132	68 470	128 602	20 445	17 429	37 874	80 577	85 899	166 476

2001	59 967	68 561	128 528	20 475	17 639	38 114	80 442	86 200	166 642
2002	60 157	68 543	128 700	20 727	17 896	38 623	80 884	86 439	167 323
2003	60 345	68 586	128 931	20 930	18 129	39 059	81 275	86 715	167 990
2004	60 591	68 866	129 457	20 879	18 055	38 934	81 470	86 921	168 391
2005	60 834	68 852	129 686	21 098	18 196	39 294	81 932	87 048	168 980
2006	61 044	68 945	129 989	20 924	18 109	39 033	81 968	87 054	169 022
2007	61 098	69 030	130 128	21 242	18 270	39 512	82 340	87 300	169 640
2008	61 292	69 039	130 331	21 824	18 742	40 566	83 116	87 781	170 897
2009	62 067	69 914	131 981	21 468	18 399	39 867	83 535	88 313	171 848
2010 *	62 290	70 146	132 436	21 269	18 316	39 585	83 559	88 462	172 021
2011	62 346	70 242	132 588	21 742	18 679	40 421	84 088	88 921	173 009
2012	62 469	70 134	132 603	22 542	19 302	41 844	85 011	89 436	174 447
2013	62 359	70 010	132 369	23 613	20 259	43 872	85 972	90 269	176 241
2014	62 485	70 069	132 554	24 030	20 646	44 676	86 515	90 715	177 230
2015	62 571	69 957	132 528	24 389	21 053	45 442	86 960	91 010	177 970
2016	62 729	70 079	132 808	24 525	21 101	45 626	87 254	91 180	178 434
2017	62 854	69 933	132 787	24 192	20 883	45 075	87 046	90 816	177 862

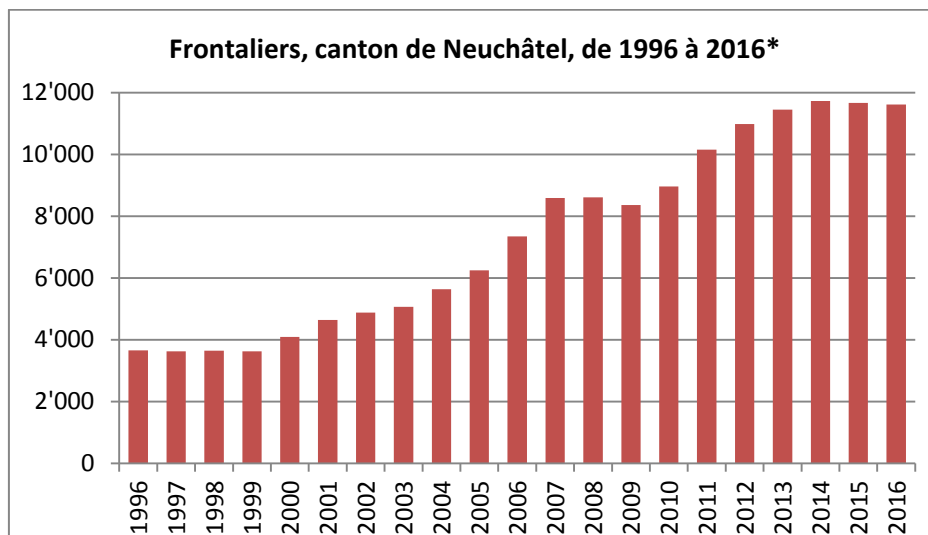
* : modifications des méthodes de recensement

Source : Service de statistique, recensement cantonal de la population

Annexe n° 2

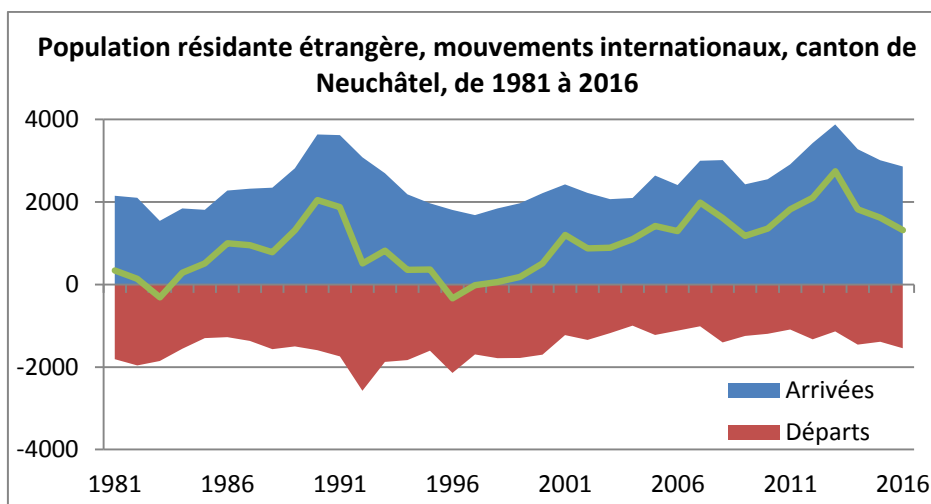
Population résidante permanente	Effectifs à fin décembre			Evolution 2016 - 2017	
	2016	2017	en %	en valeur	en %
Total canton de Neuchâtel	178'434	177'862	100.00	- 572	- 0.32
Nationalité suisse	132'808	132'787	74.66	- 21	- 0.02
Nationalité étrangère	45'626	45'075	25.34	- 551	- 1.21
Selon le permis					
Permis d'établissement (C)	30'323	30'663	68.03	+ 340	+ 1.12
Autorisations de séjour (B)	13'522	12'576	27.90	- 946	- 7.00
Admissions provisoires (F)	648	750	1.66	+ 102	+ 15.74
Requérants d'asile (N)	522	504	1.12	- 18	- 3.45
Séjours de courte durée (L)	585	553	1.23	- 32	- 5.47
Diplomates et fonctionnaires internationaux	26	29	0.06	+ 3	+ 11.54
Selon la nationalité					
Portugal	13'767	13'320	29.55	- 447	- 3.25
France	7'341	7'813	17.33	+ 88	+ 1.14
Italie	7'199	7'035	15.61	- 164	- 2.28
Espagne	2'577	2'497	5.54	- 80	- 3.10
Kosovo	1'145	1'141	2.53	- 4	- 0.35
Erythrée	767	904	2.01	+ 137	+ 17.86
Autres pays	12'446	12'365	27.43	- 81	- 0.65

Source : STAT, Recensement cantonal de la population (RCP)

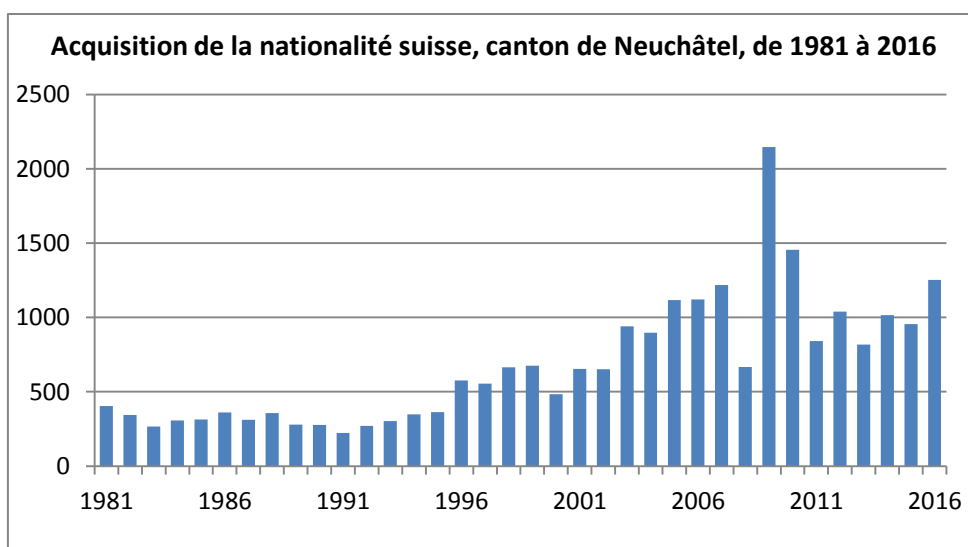


Source : OFS, STAF, * données au 4ème trimestre

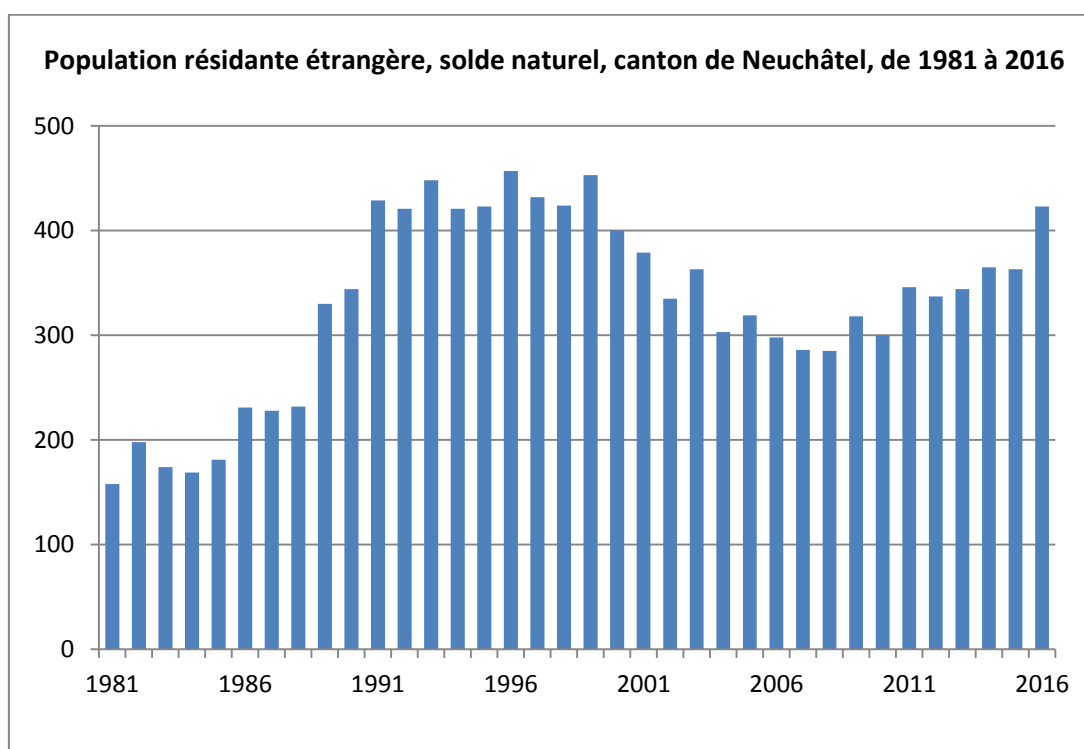
Annexe n° 3



Annexe n° 4



Source: OFS, ESPOP (1981-2010) et STATPOP (dès 2011)

**Annexe n° 5**

**Population résidante permanente de nationalité étrangère
à fin décembre 2017 dans le canton de NE**

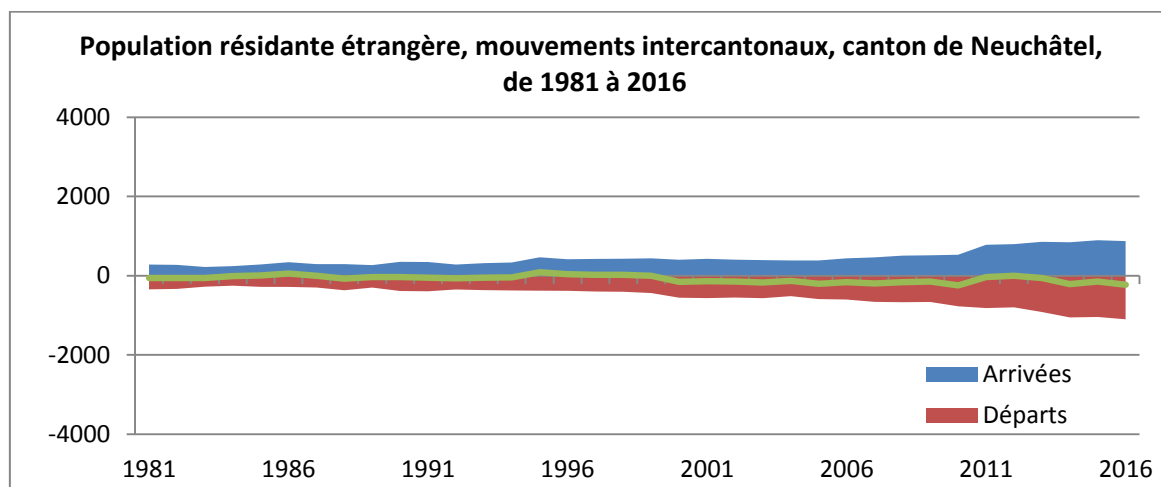
Pays de nationalité	RCP2017	RCP2016	Evolution 2016-2017
Portugal	13'320	13'767	-447
France	7'813	7'725	88
Italie	7'035	7'199	-164
Espagne	2'497	2'577	-80
Kosovo	1'141	1'145	-4
Érythrée	904	767	137
Turquie	768	811	-43
Allemagne	633	656	-23
Bosnie et Herzégovine	553	593	-40
Belgique	450	455	-5
Maroc	441	450	-9
Roumanie	431	436	-5
Congo (Kinshasa)	414	422	-8
Syrie	392	313	79
Brésil	387	396	-9
Chine	382	420	-38
Royaume-Uni	375	405	-30
Tunisie	335	357	-22
Sri Lanka	304	276	28
Pologne	280	261	19
Afghanistan	260	230	30
Serbie	258	258	0

Cameroun	257	263	-6
Somalie	232	230	2
Algérie	214	209	5
Pays-Bas	214	215	-1
Russie	207	210	-3
Irak	203	199	4
Angola	192	206	-14
Thaïlande	169	165	4
République dominicaine	140	144	-4
Canada	139	133	6
Macédoine	138	142	-4
États-Unis	137	150	-13
Ukraine	136	135	1
Côte d'Ivoire	129	131	-2
Colombie	121	117	4
Éthiopie	120	108	12
Iran	109	108	1
Togo	103	125	-22
Grèce	101	93	8
Inde	97	95	2
Pakistan	89	85	4
Autriche	88	93	-5
Vietnam	86	95	-9
Japon	86	83	3
Hongrie	79	66	13
Croatie	78	73	5
Maurice	77	71	6
Irlande	76	70	6
Autres pays de nationalité	1885	1'893	-8
Total	45'075	45'626	-551

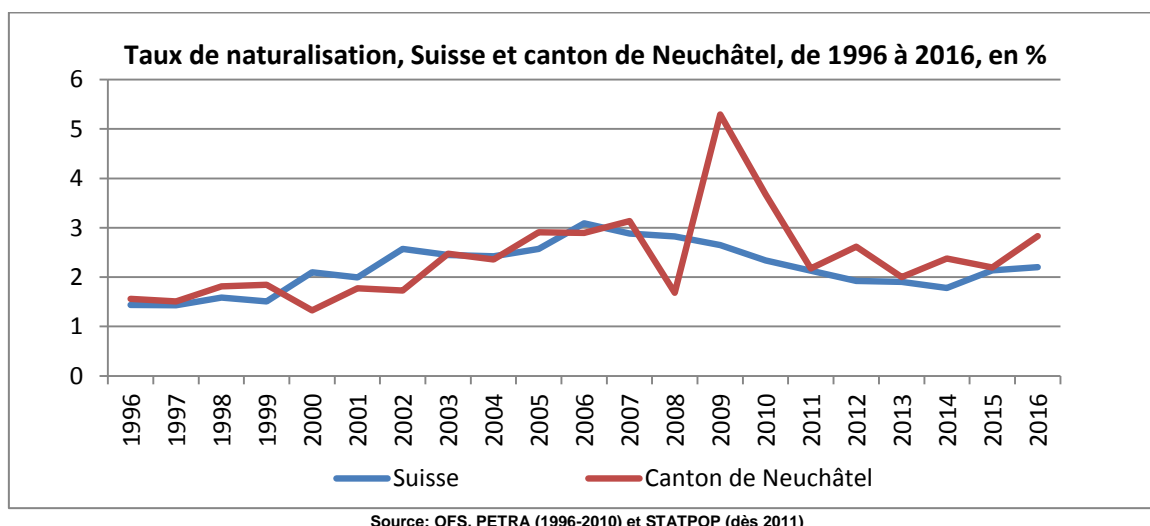
Source: STAT, Recensement cantonal de la population (RCP) 2016 et 2017

Annexe n° 6

MOUVEMENTS DE LA POPULATION ETRANGERE



Annexe n° 7



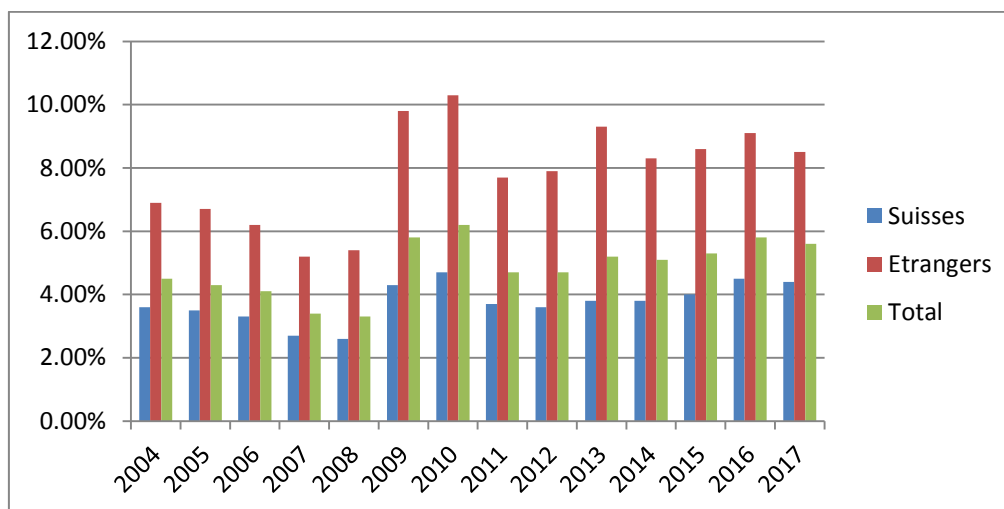
Annexe n° 8

Demandeurs d'emploi, chômeurs et taux de chômage, Canton de Neuchâtel

Année	Demandeurs d'emploi	Chômeurs	Taux de chômage
1990	964	937	1.1%
1995	6'262	4'941	5.8%
2000	3'573	1'980	2.3%
2005	5'516	3'735	4.3%
2010	7'635	5'504	6.2%
2011	6'187	4'222	4.7%
2012	5'797	4'209	4.7%
2013	6'353	4'665	5.2%
2014	6'525	4'694	5.1%
2015	6'672	4'913	5.3%
2016	7'170	5'365	5.8%
2017	6'858	5'173	5.6%

Source : Etat de Neuchâtel - Service de statistique (STAT) [Internet: www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)

Taux de chômage Suisses et étrangers, canton de Neuchâtel



Source : Etat de Neuchâtel - Service de statistique (STAT) [Internet: www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)

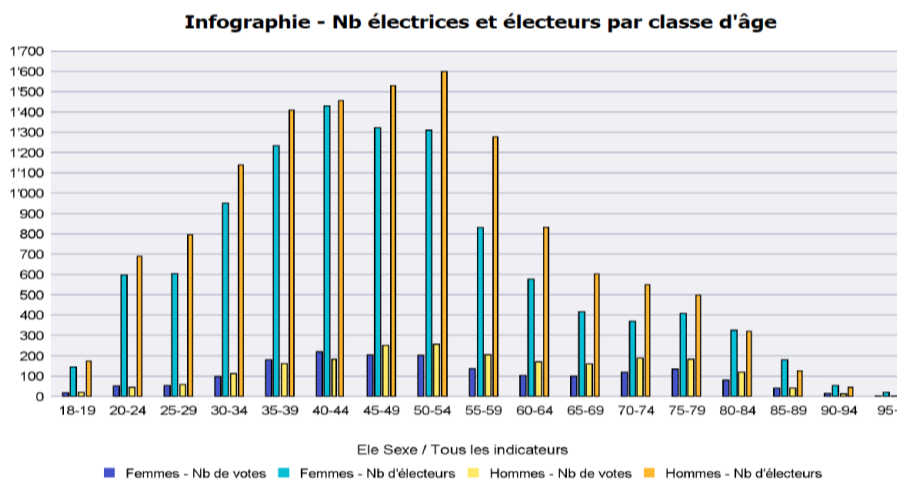
Chômeurs selon l'origine et le genre, par groupes d'âges, canton de NE, 2017

Année: 2017	Total			Suisses			Étrangers		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	5173	2840	2334	2917	1513	1405	2256	1327	929
Moins de 20 ans	177	102	75	118	64	54	59	37	22
20 à 29 ans	1247	683	564	815	442	373	432	241	191
30 à 39 ans	1291	685	606	591	285	306	700	400	300
40 à 49 ans	1184	634	550	580	291	289	604	343	261
50 à 59 ans	974	552	422	595	305	290	379	247	132
60 ans et plus	301	185	117	219	126	93	83	59	24

Source: SECO Etat de Neuchâtel - Service de statistique

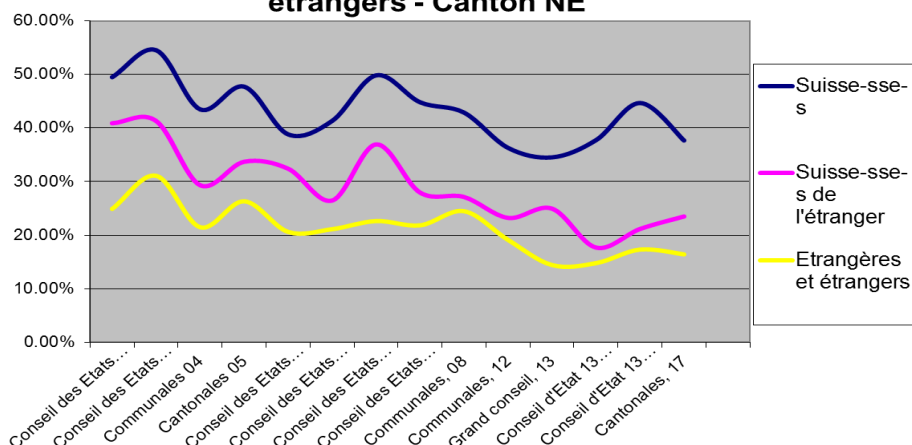
Annexe n° 9

Elections cantonales du 02 avril 2017 - Electrices et électeurs étrangers par classes d'âge, ensemble du canton de NE



Source : chancellerie d'Etat, NE - <http://www.ne.ch/autorites/CHAN/CHAN/elections-votations/stat/Pages/accueil.aspx>

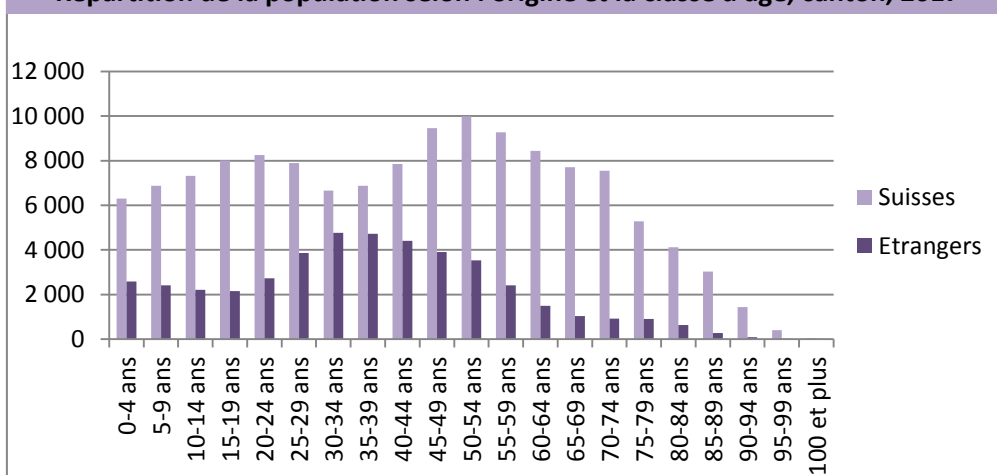
Taux de participation des électeurs suisses et étrangers - Canton NE



Source : chancellerie d'Etat, NE - <http://www.ne.ch/autorites/CHAN/CHAN/elections-votations/stat/Pages/accueil.aspx>

Annexe n° 10

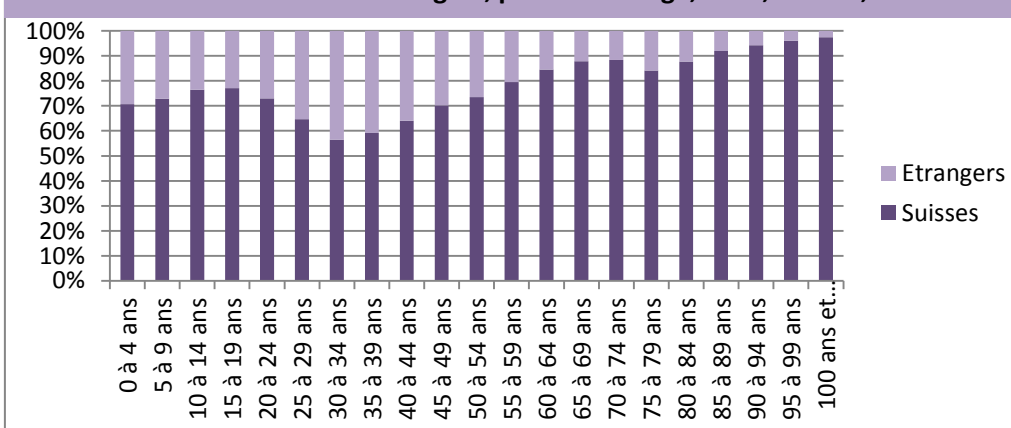
Répartition de la population selon l'origine et la classe d'âge, canton, 2017



Source: STAT, Recensement cantonal de la population (RCP) 2017

Annexe n° 11

Personnes uniquement établies dans une commune neuchâteloise, répartition entre les suisses et les étrangers, par classe d'âge, en %, canton, 2016



Source: STAT, Recensement cantonal de la population (RCP) 2017

Recensement cantonal de la population 2017

Population résidante permanente, canton de Neuchâtel			
Effectif et variation selon l'origine et le type de permis			
	2016	2017	Variation
Suisses	132 808	132 787	- 21
Etrangers	45 626	45 075	- 551
Permis d'établissement (C)	30 349	30 692	+ 343
Autorisations de séjour (B)	13 522	12 576	- 946
Admissions provisoires (F)	648	750	+ 102
Requérants d'asile (N)	522	504	- 18
Séjours de courte durée (L)	585	553	- 32
Population totale	178 434	177 862	- 572

Recensement cantonal de la population au 31 décembre 2017				
Population résidante permanente	Effectifs à fin décembre		Evolution 2016 - 2017	
	2016	2017	en valeur	en %
Canton de Neuchâtel				
Suisses	132 808	132 787	- 21	- 0.02
Etrangers	45 626	45 075	- 551	- 1.21
Hommes	87 254	87 046	- 208	- 0.24
Femmes	91 180	90 816	- 364	- 0.40
Régions				
Littoral	94 379	94 335	- 44	- 0.05
Montagnes	54 605	54 204	- 401	- 0.73
Val-de-Ruz	17 339	17 414	+ 75	+ 0.43
Val-de-Travers	12 111	11 909	- 202	- 1.67
Canton de Neuchâtel	178 434	177 862	- 572	- 0.32

Annexe n° 12**Liste des membres de la "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle" (CICM)****Législature 2013-2017**

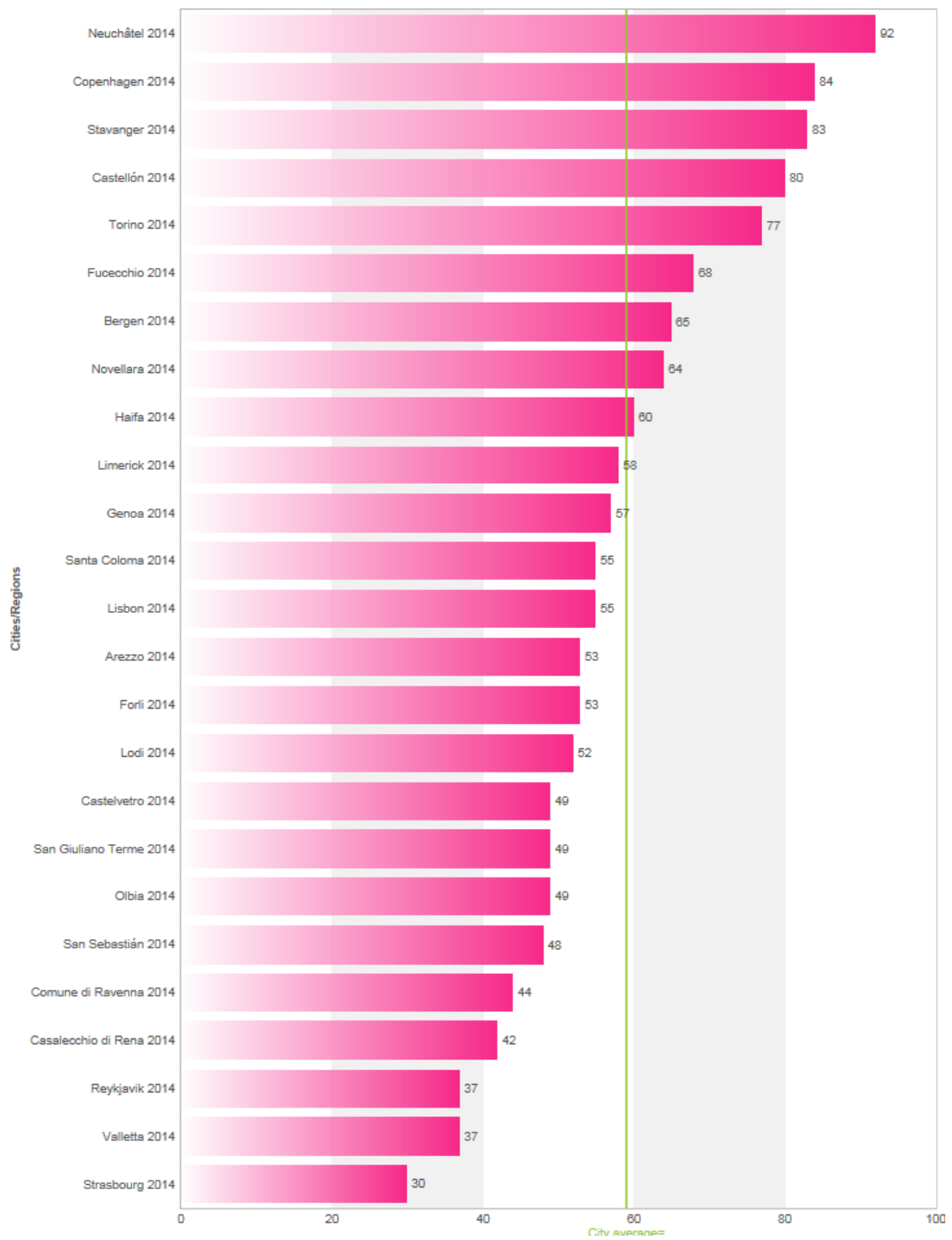
NOM	PRÉNOM	ORGANISME	VILLE
DEBÉLY	Roland	Président	Cernier
BOREL	Claude	Vice-président	Enges
BAJRAMI	Belul	Représentant des collectivités migrantes	Marin-Epagnier
BASSE	Mouhamed	Représentant des collectivités migrantes	Neuchâtel
BAUDOIN	Jean-Claude	Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB)	Colombier
BAUR	Nicole	Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)	Neuchâtel
BELO	Maria	Représentante des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
BRAGHINI	Marisa	Association des communes neuchâteloises (ACN) – Commune de Boudry	Boudry
CONSALVEY	Premawathi	Représentante des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
COSANDEY	Rémy	Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN)	La Chaux-de-Fonds
CUCHE	François	Commune de Val-de-Ruz	Cernier
D'AMATO	Gianni	Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM)	Neuchâtel
DE GREGORIO	Gianfranco	Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi)	Neuchâtel
FELLRATH	Christian	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	Neuchâtel
FERNANDEZ	Angel	Office régional de placement neuchâtelois	La Chaux-de-Fonds
GAMMA	Serge	Service des migrations (SMIG)	Neuchâtel
GENEROSO	Valeria	Représentante des collectivités migrantes	Fleurier
GHIRARDI	Sylvain	Ville de Neuchâtel (Service culture et intégration)	Neuchâtel
HERNIC	Jasmina	Représentante des collectivités migrantes	Neuchâtel
HODEL	David	Parlement des Jeunes	Neuchâtel
JACOT	Rose-Marie	Association (AVIVO)	Neuchâtel
JEMMELY	Josiane	Représentante des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
KONRAD	François	Centre social protestant (CSP)	Neuchâtel
LAGGER	Philippe	Association neuchâteloise de défense des chômeurs (ADCN)	La Chaux-de-Fonds
LJUSLIN	Nathalie	RECIF	Neuchâtel
LUTHI	Pascal	Police neuchâteloise	Neuchâtel
MARGUET	Jean-Claude	Service de l'enseignement obligatoire	Neuchâtel
MATHEY	Nathalie	Syna Syndicat Interprofessionnel	Neuchâtel
MAYE	Céline	Déléguée cantonale aux étranger-ère-s (voix consultative)	La Chaux-de-Fonds
MERMET	Christian	Dicastère Développement territorial, vie associative et culture (DTVAC)	Couvet
MOREL	Yves	Organisations patronales	La Chaux-de-Fonds
MOUGIN-MORA	Ingrid	Représentante des collectivités migrantes	Neuchâtel
MUSTER	Michel	Association des communes neuchâteloises (ACN) – Commune de La Tène	Marin-Epagnier
PAGNOT	Valérie	Amicale des frontaliers	Pontarlier
PEREZ	Miguel	Ville du Locle	Le Locle
REINHARD	Anne-Dominique	Caritas	Neuchâtel
ROSSI	Roberto	Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	La Chaux-de-Fonds
SCHOUWEY	Daniel	Service de l'action sociale (SASO)	Neuchâtel
SEBHATU	Luul	Représentant des collectivités migrantes	Marin-Epagnier
SOYSÜREN	Ibrahim	Représentant des collectivités migrantes	Neuchâtel
VARRIN	Sébastien	Ville de La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds
VUILLEMIN	Michel	GastroNeuchâtel	Neuchâtel

Annexe n° 13**Liste des membres de la "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle" (CICM)****Législature 2018-2021**

NOM	PRÉNOM	ORGANISME	VILLE
DEBÉLY	Roland	Président	Cernier
LEMBWADIO KANYAMA	Brigitte	Vice-présidente	Chez-le-Bart
ABSHIR	Amal	Représentante des collectivités migrantes	Neuchâtel
AJETI	Viossa	Représentante des collectivités migrantes	Neuchâtel
BAILLOD LLOVERA	Samantha	Représentante des collectivités migrantes	Cortailod
BAUDOIN	Jean-Claude	Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment	Colombier
BINGGELI	Maurice	ACN Conseiller communal - Commune de la Tène	Marin-Epagnier
BREGNARD	Théo	ACN Conseiller communal - Ville de La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds
DE GREGORIO	Gianfranco	Représentant des collectivités migrantes	Neuchâtel
DURSUN	Derya	Syndicat UNIA - Région de Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds
EFIONAYI	Denise	Forum suisse pour l'étude des migrations	Neuchâtel
FACCHINETTI	Thomas	ACN Conseiller communal - Ville de Neuchâtel	Neuchâtel
GIOVANNONI	Sébastien	Caritas	Neuchâtel
HOMSI	Hekmat	Représentant des collectivités migrantes	Hauterive
JOLY	Alexandre	Centre social protestant	Neuchâtel
LJUSLIN	Nathalie	RECIF	Neuchâtel
METZENER N'ZEBE	Béatrice	Représentante des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
OSORIO VANEGAS	German Eduardo	Représentant des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
PESSOTTO	Mike	Organisations patronales	Neuchâtel
PRODUIT	Yasmina	Union syndicale cantonale neuchâteloise	La Chaux-de-Fonds
SEBHATU	Luul	Représentant des collectivités migrantes	Marin-Epagnier
VURUCU	Inan	Représentant des collectivités migrantes	La Chaux-de-Fonds
YANAPRASART	Patchareerat	Représentante des collectivités migrantes	Marin-Epagnier
INVITÉS			
GAMMA	Serge	Chef du service des migrations	Neuchâtel
MAYE	Céline	Déléguée aux étrangères et aux étrangers	La Chaux-de-Fonds

Annexe n° 14

Index des Cités interculturelles 2014 – Neuchâtel, tous les domaines d'indices



6. BIBLIOGRAPHIE

LEGISLATION

Rapport d'information (15.018) du Conseil d'Etat (au sujet de la réforme de la fiscalité des personnes morales) en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme.

Constitution de la République et Canton de Neuchâtel - Cst NE (RSN 101)

Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04)

Loi fédérale sur les étrangers - LEtr (RS 142.20)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (RS 142.205)

Règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.041)

SOURCES

Identité neuchâteloise – Le canton de Neuchâtel au fil de la migration, *Cahier neuchâtelois* n°36, 2016.

Juillard, Amit, « Élus étrangers dans le canton de Neuchâtel : l'engagement politique dans un pays dont on ne possède pas le passeport » Mémoire de maîtrise universitaire, Université de Neuchâtel, février 2017.

Maye, C et Merzaghi, F (dir.) « Laïcité et pluralité religieuse », *Revue économique et sociale*, Vol 75 n°2 juin 2017.

Maye, C., Merzaghi, F. and Keriakos Bugada, S. "Cohesion on the Horizon: The Construction of Intercultural Integration Policy in Neuchâtel", in B.W. White (ed.), *Intercultural Cities, Policy and Practice for a New Era*, Palgrave, 2017.

Rapport de législature 2010-2013 et recommandations de la CTIE pour 2014-2017, Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) et Service de la cohésion multiculturelle (COSM); décembre 2014.

Rapport *Dialogue CT sur l'intégration 2012 – 2017 observations, conclusions, recommandations*; 3 novembre 2017.

Rohner, D, Thoenig, M., Couttenier, M. et Preotu, V. « L'intégration économique des requérants d'asile réduit la criminalité » *La Vie économique*, 7, 2017.

STATISTIQUES

STAT, Recensement cantonal de la population (RCP) 2017, Service de statistique, Département de l'économie et de l'action sociale

Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration, Département fédéral de l'intérieur (DFI), Office fédéral de la statistique (OFS) – Neuchâtel 2017

OFS, ESPOP (1981-2010) et STAPOP

SECO – Etat de Neuchâtel, Département de l'économie et de l'action sociale, Service de statistique

WEBGRAPHIE

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Pages/accueil.aspx>

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/Index/default_fr.asp

<https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/interactive-charts>

7. LISTE DES ABRÉVIATIONS

AP	Admis provisoire
ANA	Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CFM	Commission fédérale des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CICM	Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle
CRNE	Croix-Rouge Neuchâtel
CSP	Centre social protestant
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale
JUST	Service de la justice
LA _{si}	Loi sur l'asile
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration
LE _{tr}	Loi fédérale sur les étrangers
MGF	Mutilations génitales féminines
OFS	Office fédéral de la statistique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OPFE	Office de la politique familiale et de l'égalité
PIC	Programme d'intégration cantonal
RECIF	Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes immigrées et suisses
RMC	Réseau de mères de contact
SASO	Service de l'action sociale
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEMP	Service de l'emploi
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations
SFPO	Service des formations post-obligatoires et de l'orientation
SLR	Service de lutte contre le racisme
SPAJ	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse